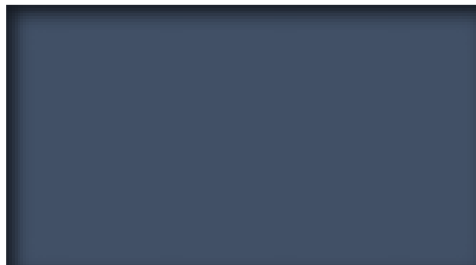


Revue archéologique d'Île-de-France



Éditeur

Association des amis de
la Revue archéologique d'Île-de-France

Président

F. GIROT, prospecteur bénévole Île-de-France

Secrétaire

J. DEGROS, conservateur en chef honoraire du Patrimoine

Trésorier

J. PRIN

Siège social

10, rue Saint-Vincent
Hameau de Chaton - 77440 Vendrest

Directeur de la publication

D. MORDANT, conservateur en chef honoraire du Patrimoine

Comité de rédaction (membres permanents)

- A. BULARD, DRAC Île-de-France/SRA
- B. CLAVEL, CNRS, UMR 7209
- D. COXALL, Ville de Paris, DHAAP
- G. DEBOUT, Conseil général 78
- M.-F. GLEIZES, ex ingénieur de recherche, SRA Île-de-France
- L. HACHEM, Inrap/UMR 8215 - Trajectoires
- A. LEFÈVRE, Inrap/UMR 6273 - CRAHAM
- A. LEFEUVRE, Conseil général 95
- M. OLIVE, CNRS, UMR 7041 - ArScAN
- R. PEAKE, Inrap/UMR 5594 - ARTeHIS

Comité de lecture (pour ce numéro)

- V. DELATTRE, Inrap/UMR 6298 ARTeHIS
- C. DIDELOT, Utica
- M. GAULTIER, Conseil général 37
- C. HÉRON, Conseil général 93
- J.-P. FAGNART, Conseil général 80
- S. FRÈRE, Inrap/MNHN, UMR 7209
- P. MÉNIEL, UMR 6298 ARTeHIS
- C. TOUQUET-CASSAGNE, C.G. 95/UMR 8215 - Trajectoires
- A. VIAND, Conseil général 27/UMR 8546
- M. VIRÉ, Inrap/UMR 8589
- J. WIETHOLD, Inrap

Secrétariat de rédaction (pour ce numéro)

- C. BESSON, Service des musées de France,
direction générale des patrimoines
- C. BUQUET-MARCON, Inrap/UMR 5199 - PACEA
- D. CHAOUI-DERIEUX, DRAC Île-de-France/SRA/UMR 7041
- R. COTTIAUX, UMR 8215 - Trajectoires
- S. HURARD, Inrap/UMR 7041 - ArScAN
- S. MORAWSKI-BEUGNON, DRAC Île-de-France/SRA
- R. NALLIER, Conseil général 93/Université Paris I,
Archéologie protohistorique européenne
- C. PIOZZOLI, DRAC Île-de-France/SRA
- O. PUAUX, DRAC Île-de-France/SRA

Mise en page, maquette et charte graphique

F. TESSIER

Traduction des résumés (anglais et allemand)

- R. PEAKE, Inrap
- D. COXALL, Ville de Paris, DHAAP
- C. HAUKE, MA, MBA

Logo

N. SAULIÈRE

Imprimerie

CORLET Imprimeur
Siège social - ZI, rue Maximilien Vox
BP 86, 14110 Condé-sur-Noireau

La RAIF publie des travaux en langue française, sur le champ chronologique allant de la Préhistoire à l'époque contemporaine et portant sur la région Île-de-France.

Les manuscrits sont soumis au comité de rédaction puis, s'ils sont acceptés, transmis à un ou plusieurs lecteurs. Des corrections peuvent être demandées aux auteurs.

Toute correspondance est à adresser à :

revueidf@hotmail.fr

Illustrations en 1^{re} de couverture

Tigery (Essonne).

Détail de la Minute d'État-major levée en 1821.

Bonneuil-en-France (Val-d'Oise).

Dessin des chaussures. [© N. Latsanopoulos, Bureau du patrimoine archéologique de Seine-Saint-Denis]

Gonesse (Val-d'Oise).

Traces de cuir minéralisées dans la corrosion d'un anneau de la tombe 715. [© V. Maret, Conseil général 95, SDAVO]

Publié avec le concours financier de la DRAC Île-de-France, de l'Institut national de recherches archéologiques préventives et des Conseils généraux des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

Bon de commande disponible sur www.raif.fr

Ce numéro a été édité à 400 exemplaires.

NUMÉRO ISSN : 2101 - 3608

Isabelle ABADIE
avec la collaboration de
François GENTILI
et la participation de
Bruno BOULESTIN
Philippe CHARLIER
Jean-Hervé YVINEC

TRACES D'INTERVENTIONS ANTHROPIQUES SUR DES RESTES OSSEUX HUMAINS DÉPOSÉS DANS UN SILO DU HAUT MOYEN ÂGE

site de « La Confiserie »,
Villiers-le-Bel (Val-d'Oise)

Résumé

La fouille de l'habitat du haut Moyen Âge de « La Confiserie » à Villiers-le-Bel (Val-d'Oise), effectuée en 2004, a notamment permis la découverte, dans un silo, de restes osseux humains ayant subi des interventions anthropiques. L'os frontal du premier individu porte des traces de découpe. Au fond de la structure, des fragments osseux humains en connexion partielle et portant des traces de découpe ont également été mis au jour. La rareté de ce type de dépôt, voire son caractère inédit, a soulevé de très nombreuses questions, abordées dans cet article. Tout d'abord, une présentation rapide du contexte de la découverte est faite. Par la suite, l'identification des traces observées est menée ainsi que les interprétations possibles ayant motivé ces gestes. Enfin, les pratiques mises en évidence sont remises en contexte historico-ethnologique.

Mots-clés Anthropologie, traces de découpe, dépôt osseux secondaire, haut Moyen Âge, silo.

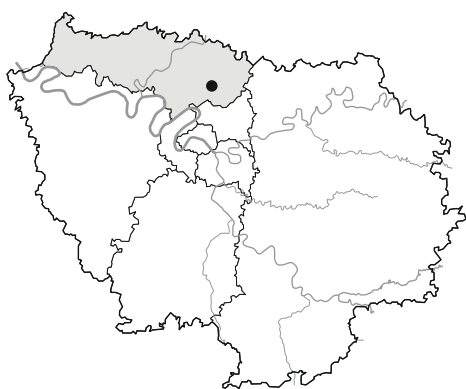
Abstract

Excavation in 2004 of an early medieval settlement at the "La Confiserie" site in Villiers-le-Bel (Val-d'Oise) provided evidence, within a storage pit, of human bone remains which had sustained anthropic intervention. The frontal-bone of the first individual showed evidence of cutting and fragments of partially-connected human bones discovered at the bottom of the pit also carried cut marks. The present article considers the questions raised by this particularly rare, or even novel, type of deposit. A brief presentation of the discovery context is followed by identification of the marks observed and suggested interpretations for the actions responsible. Lastly, the practices revealed are considered with their historical and ethnological context.

Keywords Anthropology, cut marks, secondary bone deposit, early Middle-Ages, storage pit.

Zusammenfassung

Die Ausgrabungen des Lebensraumes des frühen Mittelalters, „La Confiserie“ genannt, in Villiers-le-Bel (Val-d'Oise), die im Jahre 2004 stattfanden, hat vor allem die Entdeckung menschlicher Knochenreste in einem Silo hervorgerufen, welche anthropogene Eingriffe erfahren hatten. Das Stirnbein des ersten Individuums weist Schneidspuren auf. Am Ende der Struktur wurden ebenfalls menschliche Knochenfragmente ausgegraben, welche, teilweise miteinander verbunden, Schneidspuren aufweisen. Die Seltenheit dieser Art von Ablagerung oder eher seine Neuheit, hat viele Fragen aufgeworfen, die in diesem Artikel angesprochen werden. Zunächst wird ein kurzer Überblick



über den Zusammenhang der Entdeckung gegeben. Anschließend wird die Identifizierung der beobachteten Spuren durchgeführt und mögliche Interpretationen, die zu diesen Maßnahmen geführt haben, erschlossen. Schließlich werden die sich herausgestellten Praktiken in ihren historischen und ethnologischen Zusammenhang gesetzt.

Stichwörter Anthropologie, Schnittmarken, sekundäre Knochenablagerung, frühes Mittelalter, silo.

Remerciements à Bruno Boulestin, Philippe Charlier, Valérie Delattre, François Gentili et Jean-Hervé Yvinec pour leurs conseils et leurs relectures.

À Villiers-le-Bel, dans le Val-d'Oise, la fouille du site de « La Confiserie » a été menée en 2004. Un habitat du haut Moyen Âge a été mis au jour. Au sein de cette occupation, des restes osseux humains ayant subi des interventions anthropiques ont également été découvert dans un silo. La rareté de ce type de dépôt et les nombreuses questions qu'elle a suscitées ont motivé le présent article dans lequel seront abordés, suite à une présentation rapide du contexte de la découverte, l'identification des traces observées, les interprétations possibles ayant motivé ces pratiques, et en dernier lieu leur remise en contexte historico-ethnologique.

LE CONTEXTE DES DÉPÔTS HUMAINS : LE SITE CAROLINGIEN DE « LA CONFISERIE » À VILLIERS-LE-BEL (VAL-D'OISE)

François GENTILI

Contexte topographique et historique

La commune de Villiers-le-Bel (Val-d'Oise) se situe à une vingtaine de kilomètres au nord de Paris, à l'entrée de la Plaine de France et au cœur de l'ancien Pays de France (figure 1). Elle est implantée sur le flanc oriental de la butte-témoin d'Écouen. L'altitude du territoire varie ainsi de 68 m NGF à la gare, de 96 m NGF à l'église pour atteindre 169 m NGF au fort d'Écouen. Elle est d'environ 83 m NGF sur le secteur de « La Confiserie ».

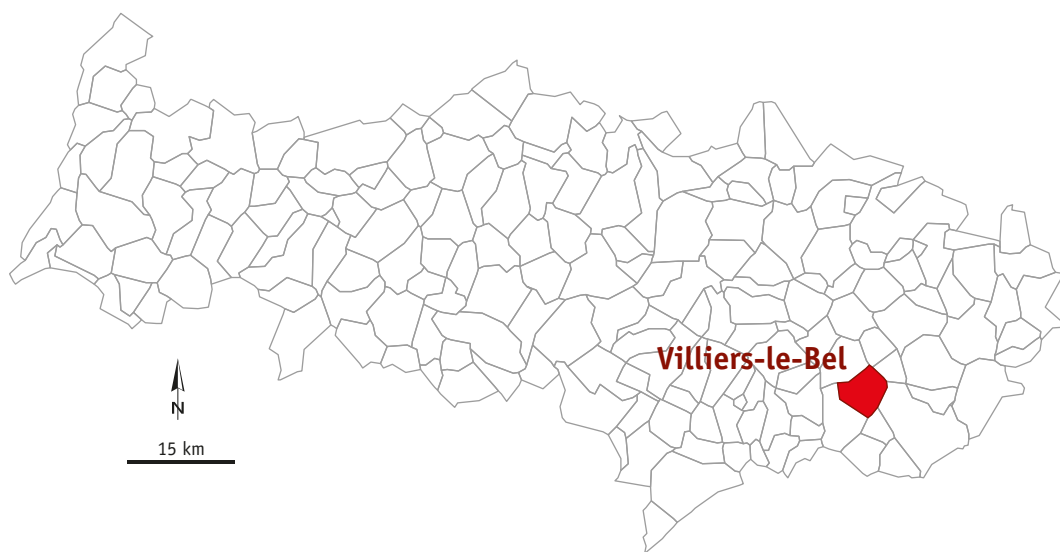


Figure 1 – Carte de localisation générale.

Villiers-le-Bel est cité dès le haut Moyen Âge sous la mention de *villare* (acte constitutif de la mense conventuelle du monastère de Saint-Denis, AN K n° 10). Le fief est possédé dès 1108 par la famille des « Le bel » d'où le nom de Villiers-le-Bel, permettant de distinguer les deux autres *villare* du secteur : Villiers-Adam et Villiers-le-Sec. La famille « Le Bel » devenue « de Villiers » devient « Villiers de L'Isle-Adam » et ne réside plus à Villiers-le-Bel à partir de Pierre de Villiers-de-L'Isle-Adam (1364).

L'une des originalités de Villiers-le-Bel consiste en son caractère bipolaire qui semblait lié à l'existence de deux pôles seigneuriaux. Deux noyaux distincts constituent l'agglomération : le noyau le plus dense se trouve en partie haute du village autour de l'église et d'un premier habitat seigneurial (*Grand Hostel*), le second est en bas du village, autour du château, principal habitat seigneurial à la fin du Moyen Âge (*Château d'Aval*) (GUADAGNIN, RENAUX 1975 ; RENAUX 1981). Le site de « La Confiserie » s'inscrit au cœur de ce second noyau.

L'habitat carolingien : organisation spatiale et statut social

Dès son implantation, vers la fin du VIII^e siècle, cet habitat se répartit de part et d'autre de la Grand-rue d'Aval, actuelle rue Gambetta (**figure 2**).

Au nord, un bâtiment associé à un grenier est entouré de structures annexes, de silos et de fours culinaires. Il s'agit d'un ensemble assez caractéristique des habitats de la période carolingienne, à l'image des unités d'habitations du site de Villiers-le-Sec (GENTILI 2009 ; 2010 ; 2011). Un petit groupe de silos se trouve légèrement excentré vers l'ouest. Quelques structures et peut-être un bâtiment partiellement fouillé montrent une activité de périphérie.

Au sud, l'organisation de l'habitat est plus complexe dans la mesure où elle s'inscrit en partie orientale dans un vaste enclos formé par des fossés. Les bâtiments sur poteaux plantés sont disposés sur les côtés ménageant une cour centrale à l'intérieur de laquelle on observe des fonds de cabanes et des silos. Le silo 1441, dans lequel sont localisés les dépôts humains, s'inscrit au sein de cet espace (**figure 2**). On observe, probablement dans un second temps, le lotissement d'un nouvel espace situé à l'ouest de l'enclos initial. Il associe une maison, un petit grenier, un four et un silo. Il est intéressant de noter l'absence de vestiges entre les deux occupations sur une bande d'environ 10 m de longueur. Cet espace vide sépare donc les deux zones loties et pourrait correspondre à un cheminement dont il n'existe pas d'indices.

Rien dans le mobilier associé à cette occupation carolingienne ou l'étude archéozoologique (étude Jean-Hervé Yvinec et Gaëtan Jouanin dans : GENTILI 2008b, p. 156-177) n'indique la marque de circuits commerciaux lointains, ou celle d'un statut social particulier. La découverte inhabituelle d'un dépôt osseux humain particulier dans le silo 1441 s'inscrit, en revanche, dans un contexte non spécifique ne présentant pas de caractère marginal ou particulier. Il s'agit d'un habitat structuré au cœur d'un ensemble plus vaste livrant les indices d'un mode de consommation et d'éléments de culture matérielle habituels, identique à celui des habitats voisins par les structures et le mobilier. Tout au plus peut-on noter une particularité de l'unité d'habitat concernée par la présence d'un enclos fossoyé fermé. Ce qui induit peut-être une prééminence de cet ensemble par rapport aux autres secteurs d'habitat qui le jouxtent. Enfin, l'événement induit par le mode de dépôt du silo 1441 ne semble pas lié à une rupture ou un épisode de nature à avoir interrompu l'occupation du site, marquée à l'inverse par la continuité dans l'organisation de l'habitat jusqu'au XIII^e siècle.



Figure 2 – Villiers-le-Bel (Val-d'Oise), « La Confiserie ». Plan de l'habitat carolingien (fin VIII^e-IX^e siècle).
[© F. Gentili, Inrap]

Le silo 1441 : contexte, morphologie et stratigraphie

Cette structure, localisée au sein de l'enclos sud-est, s'inscrit dans un groupe de quatre silos, tous attribués par la datation céramique aux VIII^e-IX^e et IX^e siècles. Le silo 1441 est plus spécifiquement associé à du mobilier du début du IX^e siècle (étude Annie Lefèvre dans : GENTILI 2008b, p. 185-207). Un outil en os, habituellement dénommé « poinçon ou broche », a également été découvert dans le silo (étude Jean-François Goret in GENTILI 2008b, p. 211). Il n'est pas possible de déterminer s'il s'agit d'un dépôt volontaire ou fortuit.

Du point de vue morphologique, ce silo 1441 présente un profil piriforme, caractéristique de ce type de structures (GENTILI 2009). Par son diamètre important relativement à sa profondeur et son profil, son volume restitué est de 1,21 m³ et il présente de nombreuses similitudes avec le silo voisin 1348 (figure 3).

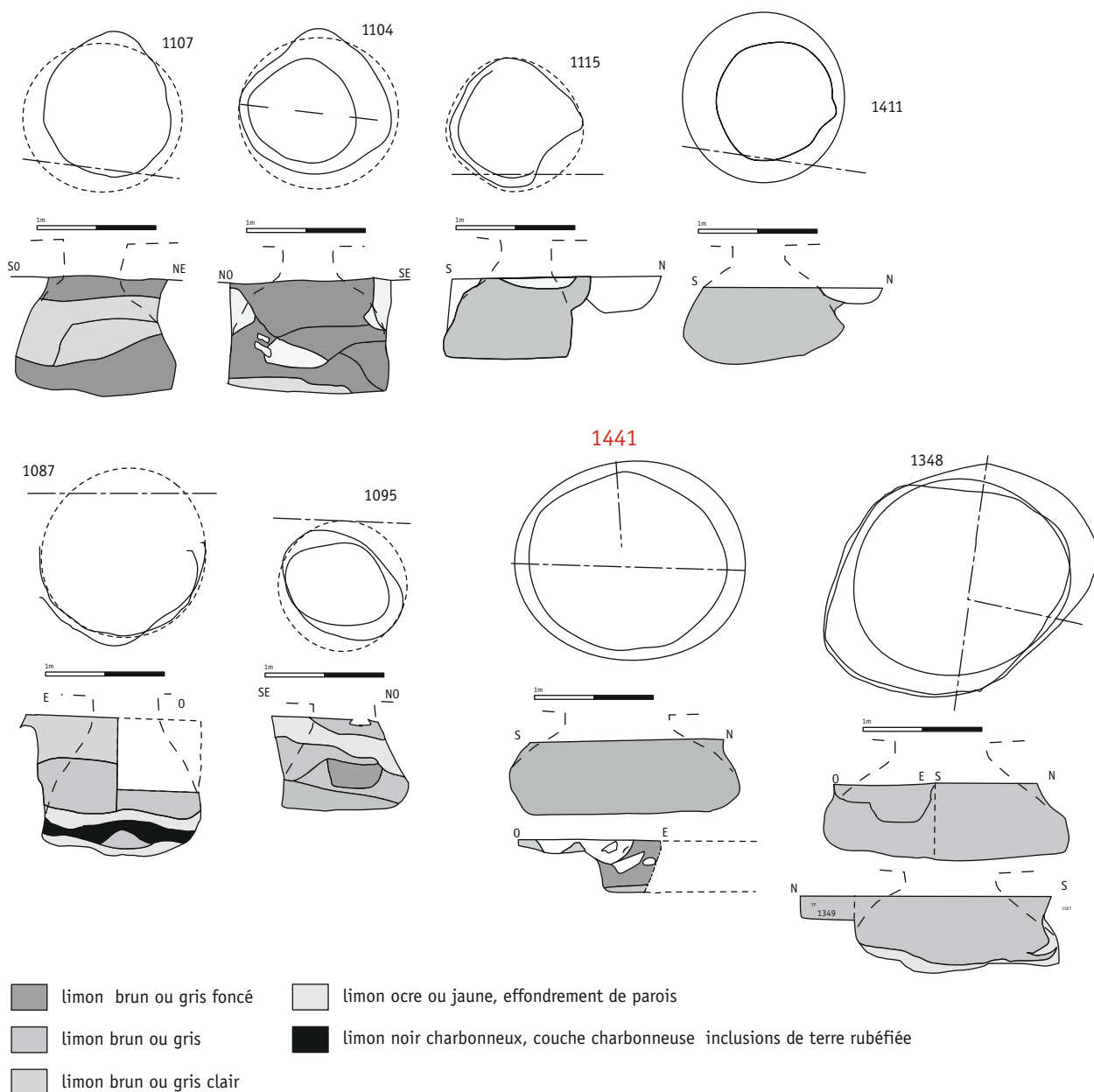


Figure 3 – Villiers-le-Bel (Val-d'Oise), « La Confiserie ». Coupes des silos carolingiens, dont le silo 1441. [© F. Gentili, Inrap]

Seule existe une coupe stratigraphique partielle du silo. En effet, la découverte d'un premier individu a conduit à privilégier une fouille de l'ensemble de la surface, en ne laissant qu'un petit témoin stratigraphique. Celle-ci montre, néanmoins, l'homogénéité du comblement principal de la structure, composé d'un limon noir compact charbonneux, avec inclusions de terre rubéfiée. Les trois individus faisant l'objet de cet article proviennent de cette couche. Au contact du fond, une fine couche de limon beige clair compact semble correspondre à la phase d'utilisation du silo mais l'essentiel du comblement semble intervenir consécutivement aux dépôts humains.

LES RESTES OSSEUX HUMAINS DU SILO 1441

Isabelle ABADIE avec la participation de Bruno BOULESTIN, Philippe CHARLIER et de Jean-Hervé YVINEC

Les deux dépôts humains découverts dans le silo 1441 sont de différentes natures, qu'il convient donc de définir. Le premier est celui d'un individu dont le squelette est complet et en connexion anatomique. Postérieur au dépôt 2, il se situe dans le comblement supérieur du silo. Le dépôt 2 repose au fond de la structure. Il est composé de parties de corps correspondant à deux individus en contact. Le premier est constitué de restes osseux humains en connexion partielle tandis que le second n'est représenté que par une pièce osseuse (un fragment de bloc craniofacial).

Les données qui suivent sont ainsi présentées suivant cet ordre chronologique de découverte.

Le dépôt 1

Orientation, position du défunt et taphonomie

Le squelette de l'individu est orienté sud-nord, la tête au sud (**figure 4**).

190

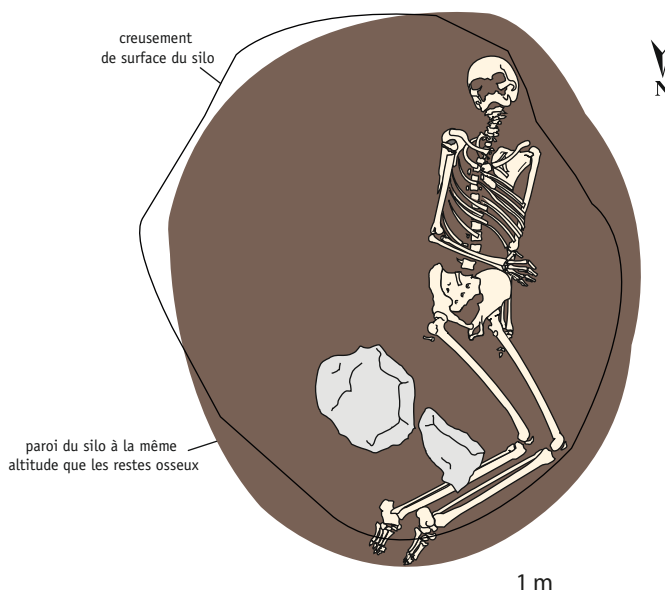


Figure 4 – Villiers-le-Bel (Val-d'Oise), « La Confiserie », silo 1441. Individu 1, relevé et photographie en plan. [© I. Abadie, Inrap]

L'individu a été vraisemblablement déposé sans ménagement dans la fosse. Il se trouve dans une posture instable, ayant le haut du corps allongé sur le dos avec une légère rotation du tronc sur la gauche, et les membres inférieurs tournés sur ce même côté. La tête est basculée en arrière, la colonne vertébrale adopte une position de type scoliotique. Le membre supérieur gauche est plaqué sous le corps, l'avant-bras droit est en flexion de 90° par rapport au bras. Les membres inférieurs sont en semi-flexion. L'étroitesse du silo semble avoir en partie déterminé cette position, rendue instable par la flexion des membres inférieurs, ainsi que l'orientation du corps : son dépôt s'est effectué dans le sens « longitudinal » de la structure.

Aucun reste osseux n'a migré en dehors des limites du volume corporel initial du cadavre. L'ensemble des connexions osseuses sont strictement conservées malgré leur position en équilibre instable : ceinture scapulaire, membre supérieur droit, côtes (conservation du volume thoracique), fermeture de la ceinture pelvienne, membres inférieurs. Ces os reposent parfois jusqu'à 12 cm au-dessus du fond de « fosse ». Ce maintien généralisé des connexions des os du squelette, associé à la position instable du défunt, montre que la décomposition s'est produite en espace colmaté.

L'un des blocs de pierre qui constituent partiellement le remblai du silo a été déposé ou jeté directement contre le membre inférieur droit de l'individu, sans doute pour maintenir ses jambes sur le côté gauche (**figure 4**).

Les informations biologiques

Cet individu est un adulte dont l'âge au décès a été estimé à plus de 50 ans d'après la cotation de la surface pré-auriculaire (OWEN LOVEJOY *et alii* 1985 ; SCHMITT 2005). Il est de sexe féminin selon la méthode morphologique (BRUZEK 1991 ; 1992) et morphométrique (MURAIL *et alii* 2005).

Son état sanitaire et pathologique est dégradé mais il s'inscrit dans les normes observées pour un individu de cet âge (sénescence). Les pathologies visibles sont également celles les plus fréquemment rencontrées au sein des populations archéologiques (lésions traumatiques [fractures, coups], dégénératives [arthrose]), notamment pour la période médiévale dans le nord de l'Île-de-France (DURAND *et alii* 2010, PEIXOTO 2012, GENTILI *et alii* 2008a).

Les indicateurs de stress (la *cribra orbitalia*, les hypoplasies linéaires de l'émail dentaire...) sont des « stigmates osseux ou dentaires révélateurs de mauvaises conditions de vie pendant la croissance » (POLET 2006). Une *cribra orbitalia* marquée (petites perforations) est visible sur les rebords supérieurs des orbites de l'individu. Des hypoplasies linéaires de l'émail dentaire marquées (stries horizontales) sont observées sur la dentition.

Les restes osseux de cette femme montrent aussi des enthésopathies sur les membres supérieurs et la ceinture pelvienne. L'extrémité acromiale de la clavicule gauche, en face postérieure, présente une enthésopathie en « pastille ».

L'os pariétal droit montre une dégradation osseuse endocrânienne résultant d'une méningite (**figures 5**). Un ostéome de quelques millimètres de diamètre est également visible sur l'os frontal (diagnostic de P. Charlier).

La colonne vertébrale est atteinte de spondylarthrose. Les processus épineux des vertèbres cervicales montrent des ostéophytes. Les rebords supérieurs et inférieurs de la T11 et de la T12 arborent des liserés ostéophytiques (**figure 6**). Une déviation axiale est visible au niveau des processus épineux de la T12 à la L5.

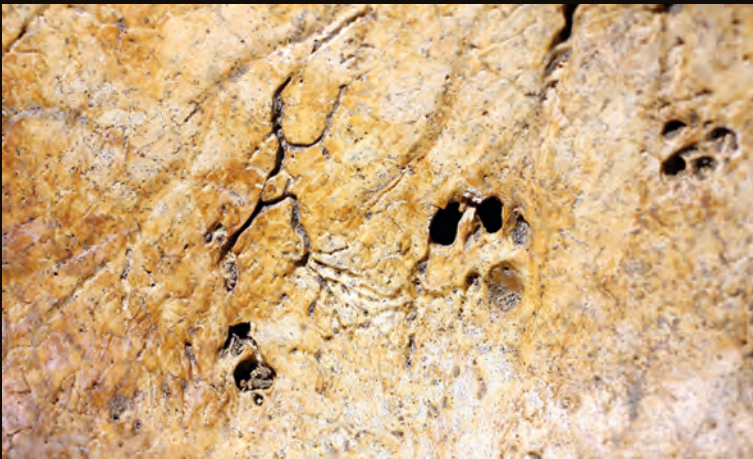
Une analyse des prélèvements de tartre effectués sur les dents de cet individu révèle la présence d'éléments végétaux et minéraux ainsi que celle d'un parasite (*schistosoma mansoni*), d'origine africaine (CHARLIER 2013).

D'autres impacts, mais anthropiques cette fois-ci, ont également été observés sur l'os frontal et la mandibule de cet individu.



dégradation osseuse en face exo-crânienne
résultant d'une méningite

1 cm



dégradation osseuse en face endo-crânienne
résultant d'une méningite

1 cm

192

Figure 5 – Villiers-le-Bel (Val-d'Oise), « La Confiserie ». Individu 1, vue antéro-latérale droite de l'os pariétal droit. [© J.-H. Yvinec, Inrap]



Figure 6 – Villiers-le-Bel (Val-d'Oise), « La Confiserie ». Individu 1, vue antérieure des vertèbres thoraciques 11 et 12, liserai ostéophytiques sur les rebords supérieurs et inférieurs des corps vertébraux. [© I. Abadie, Inrap]

1 cm
(1/1)

Des impacts sur le bloc craniofacial

Ces impacts atypiques, très surprenants, soulèvent de nombreuses questions, car malgré les recherches, aucun cas similaire contemporain n'est connu. Il a donc paru nécessaire de montrer ces restes osseux à un paléopathologiste (P. Charlier), à un archéozoologue (J.-H. Yvinec qui a mené l'étude archéozoologique du même site), plus sensibilisés aux traces de découpe, et à un anthropologue spécialiste des traces anthropiques (B. Boulestin) afin de valider le diagnostic.

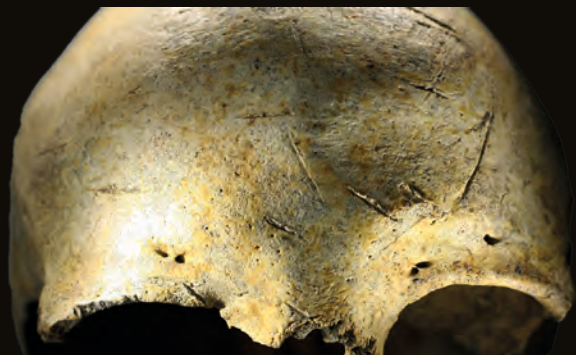
La surface exocrânienne de l'os frontal présente différentes traces :

- une douzaine d'incisions de moins de 1 mm de largeur sont visibles (**figure 7**). Elles sont d'une longueur variable, entre 5 et 10 mm, et peu profondes (1 mm environ). Leur patine est ancienne. Elles s'organisent horizontalement et en diagonale. Ces traces de découpe ont été faites avec un instrument fin et tranchant. La table externe est légèrement soulevée en bordure supérieure de l'incision (**figure 8**) mais aucun fragment osseux n'a été enlevé, ce qui indique que ces incisions ont été faites uniquement dans le but d'entailler la chair du bas vers le haut, et non d'endommager la structure osseuse sous-jacente. La surface endocrânienne n'a subi aucune modification ;
- l'os frontal présente des traces d'écorchement de surface (**figures 9**). Des impacts rectilignes de 3 à 5 mm de largeur sont visibles, ils ont entraîné un enfoncement plus prononcé de la table externe, puis l'outil utilisé a « ripé » du bas vers le haut laissant des traces de raclage circulaire ou de forme irrégulière (**figures 10**). Cet outil a laissé des sillons parallèles peu profonds (1 mm) qui montrent que cet écorchement est superficiel. Les orientations de ces traces sont identiques à celles des incisions horizontales ou en diagonale (**figure 11**) ;
- le bord supra-orbitaire droit de l'os frontal montre différentes traces d'incisions et de découpes (**figure 12**). L'une de ces incisions, parallèle au bord supra-orbitaire, est particulièrement longue (20 mm), fine (0,5 mm) et peu profonde. D'autres traces de découpe sont orientées différemment (en diagonale) et ont été pratiquées régulièrement en suivant le bord supra-orbitaire. Les enlèvements osseux sont beaucoup plus importants ;
- le bord orbitaire de l'os zygomatique gauche arbore deux fines incisions pratiquées du bas vers le haut. Elles mesurent entre 3 et 4 mm de longueur. Peu profondes, ces incisions ont tout de même entraîné le soulèvement de la table externe (**figure 13**) ;
- la mandibule présente également des incisions et des traces de raclage (**figures 14-15**). Les incisions sont plus ou moins fines (entre 0,5 et 1 mm d'épaisseur), peu profondes et sont orientées en diagonale ou vers le haut. Une trace de raclage sur le côté gauche de la protubérance mentonnière a été faite du bas vers le haut. De fines stries laissées par l'outil sont visibles (**figure 16**).

L'observation de chaque trace individuellement, puis de la surface totale des restes osseux concernés, a été faite avec la collaboration de J.-H. Yvinec, à la loupe binoculaire afin de détecter les diverses incisions trop fines pour être décelées à l'œil nu. La présence de sédiments et de concrétions a également pu être mise en évidence au fond des incisions, ce qui atteste, sans la moindre ambiguïté, de leur ancienneté (LE MORT 1990).

Ces traces de dépeçage ne présentent aucun signe de cicatrisation, ce qui signifie qu'elles sont peri-mortem. Il apparaît ici important de signaler qu'aucune marque similaire n'est présente sur le reste du squelette, celui-ci ayant également été minutieusement observé. L'absence de telles séquelles sur le reste du corps, même aux endroits où l'os affleure sous la peau (le reste du bloc craniofacial, les mains, les genoux, les tibias et les pieds) montre que s'il a lui aussi fait l'objet d'un même traitement, les coups ont été portés de manière très superficielle. Le visage (le front principalement et le menton) est nettement ciblé puisque le reste du bloc craniofacial est intact.

En l'absence de cas archéologiques de comparaison, il apparaît maintenant nécessaire d'identifier les différentes causes pouvant provoquer ce type de traces de découpe.



1 cm

Figure 7 – Villiers-le-Bel (Val-d’Oise), « La Confiserie ». Individu 1, vue antérieure de l’os frontal avec traces de découpe. [© J.-H. Yvinec, Inrap]



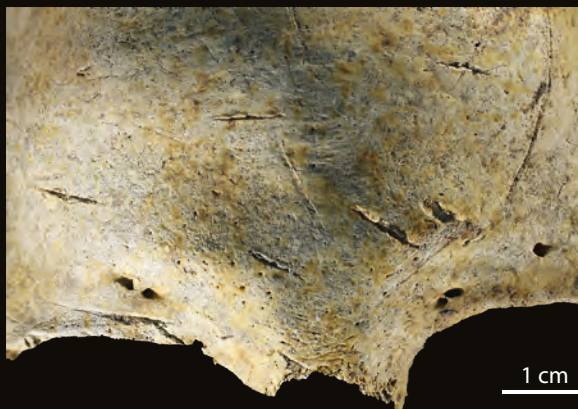
5 mm

Figure 8 – Villiers-le-Bel (Val-d’Oise), « La Confiserie ». Individu 1, vue de détail (loupe binoculaire) des incisions pratiquées sur l’os frontal. [© J.-H. Yvinec, Inrap]



détail de traces d’écorchement

1 cm



traces de découpe et d’écorchement en bas à droite

1 cm

Figure 9 – Villiers-le-Bel (Val-d’Oise), « La Confiserie ». Individu 1, vue antérieure de l’os frontal. [© J.-H. Yvinec, Inrap]



5 mm



5 mm

Figure 10 – Villiers-le-Bel (Val-d’Oise), « La Confiserie », individu 1, os frontal, vue antérieure, détail de la figure 9. [© J.-H. Yvinec, Inrap]



Figure 11 – Villiers-le-Bel (Val-d'Oise), « La Confiserie ». Individu 1, os frontal, vue antérieure. [© J.-H. Yvinec, Inrap]

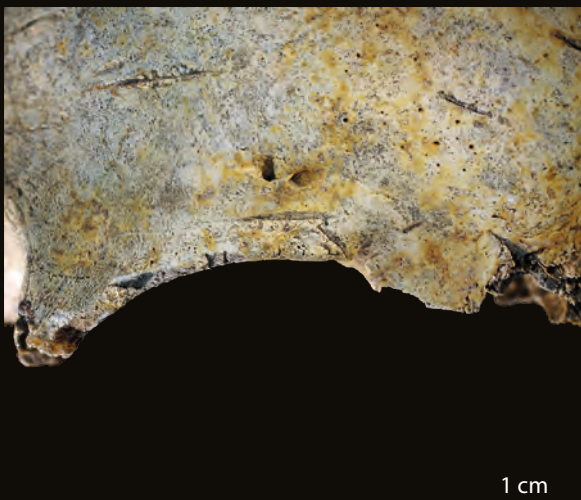


Figure 12 – Villiers-le-Bel (Val-d'Oise), « La Confiserie ». Individu 1, vue antérieure de l'arcade sourcilière droite, détail du rebord supérieur de l'orbite avec traces de découpe. [© J.-H. Yvinec, Inrap]



Figure 13 – Villiers-le-Bel (Val-d'Oise), « La Confiserie ». Individu 1, vue antérieure de l'os malaire gauche, détail du rebord inférieur de l'orbite avec traces de découpe. [© J.-H. Yvinec, Inrap]



Figure 14 – Villiers-le-Bel (Val-d'Oise), « La Confiserie ». Individu 1, vue latérale gauche de la mandibule, traces de découpe. [© J.-H. Yvinec, Inrap]



196

Figure 15 – Villiers-le-Bel (Val-d'Oise), « La Confiserie ». Individu 1, vue latérale gauche de la mandibule, détail des traces de découpe. [© J.-H. Yvinec, Inrap]



Figure 16 – Villiers-le-Bel (Val-d'Oise), « La Confiserie ». Individu 1, vue antérieure de la mandibule, traces de découpe et d'écorchement. [© J.-H. Yvinec, Inrap]

Les causes de mutilations faciales : identification et exemples

Plusieurs causes peuvent être à l'origine de ces traces, telles les pratiques mortuaires, la décarnisation et les mutilations, qu'elles soient culturelles, magico-religieuses ou criminelles. Il s'avère nécessaire d'évoquer chacune d'entre elles afin de déterminer laquelle apparaît comme la plus probable dans ce contexte précis.

Les pratiques médico-chirurgicales et/ou mortuaires touchant le bloc craniofacial sont principalement la trépanation et l'embaumement. La première n'est pas concernée ici. Quant à l'embaumement, il nécessite la découpe du cadavre, mais pas celle de la peau du visage. De plus, cette pratique connue surtout à partir du bas Moyen Âge n'est pas destinée à la totalité des défunts, elle semble réservée à certaines classes sociales privilégiées (personnages religieux et aristocratiques) (ALEXANDRE-BIDON, TREFFORT 1993, p. 187). Par ailleurs, en cas d'embaumement avec scalp, ce geste est couramment suivi d'une craniotomie pour excérération (observations de P. Charlier), ce qui n'est pas le cas ici. Il apparaît donc peu probable qu'une personne qui a été inhumée visiblement sans soin dans un silo abandonné, alors qu'un cimetière paroissial de la même période est connu autour de l'église Saint-Didier (GENTILI 2008a ; GENTILI rapport en cours), ait bénéficié d'un tel traitement.

La décarnisation qui est réalisée dans un but alimentaire ou dans le cadre de certaines pratiques funéraires (reliques...), n'est pas envisageable ici puisque le reste du squelette est intact. Mais la décarnisation peut laisser sur le bloc craniofacial des traces qu'il est tout de même intéressant de comparer à celles de l'individu de « La Confiserie » pour différentes raisons. D'une part, des exemples à mettre en regard manquent. D'autre part, il paraît nécessaire d'écarter certains gestes pour avancer dans l'identification de la pratique mise en œuvre ici. Le site néolithique de Fontbrégoua dans le Var (VILLA *et alii* 1986) a livré des exemples de ces lésions de décarnisation (**figure 17**). Elles montrent quelques similitudes avec celles rencontrées sur l'individu 1 de « La Confiserie », notamment dans l'orientation des stries sur l'os frontal. Mais la topographie de ces lésions réparties sur l'ensemble du bloc craniofacial et la technique utilisée montrent clairement qu'il s'agit de gestes différents.

197

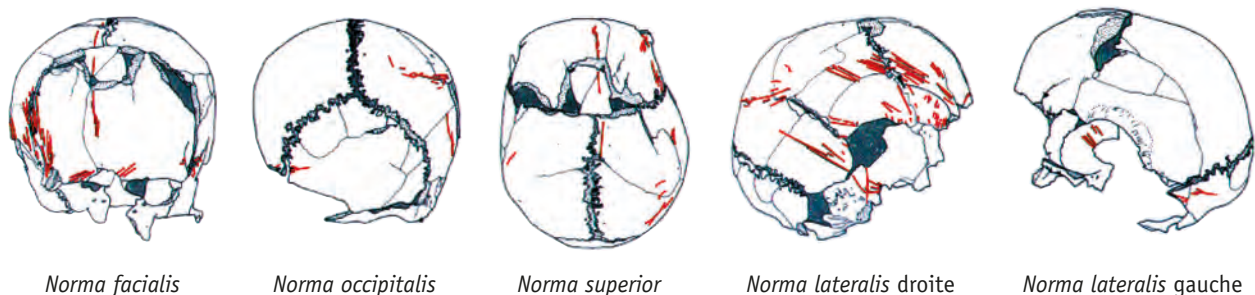


Figure 17 – Salernes (Var). Stries de décarnisation (en rouge) sur le crâne d'un sujet, site néolithique de Fontbrégoua (vers 5000 avant J.-C.). [© Relevé : d'après C. Bouville ; données de sources : VILLA *et alii* 1986]

Les mutilations localisées sur le bloc craniofacial sont rituelles, initiatiques (la scarification du visage) ou punitives (le scalp, la torture). Un acte criminel doit aussi être envisagé. Dans ce cas, la mutilation n'apparaît pas d'ordre initiatique mais punitif voire criminel. En effet, ces incisions ont été faites autour de la mort, elles n'accompagnent pas une étape dans la vie de l'individu mais en marquent le décès. De plus, le choix du lieu d'inhumation (dans un silo, en contexte d'habitat) montre aussi que cet individu n'a pas été enterré dans le cimetière chrétien contemporain qui n'est distant que d'une centaine de mètres.

L'écorchement partiel de la peau du front du bas vers le haut d'un individu évoque immanquablement le scalp. Est-ce une pratique punitive envisageable dans un contexte carolingien et officiellement chrétien de la première moitié du IX^e siècle ? Cette pratique peut-elle entraîner l'écorchement complet de la peau du visage ? Le terme de scalp est-il adapté à ce geste ? Cette découverte soulève des questions liées à la survivance de pratiques anciennes et païennes, voire à l'existence et à la transmission de rites contemporains provenant d'autres zones géographiques.

Une pratique punitive : l'hypothèse d'un cas de scalp ?

Le scalp est un arrachement traumatique d'une surface plus ou moins grande du cuir chevelu et conserver la chevelure d'un ennemi constitue un trophée (JACQUIN 2012). Le scalp peut être pratiqué de différentes manières et ne peut être identifié que par des lésions osseuses précises. Lorsqu'il est partiel, une poignée de cheveux au sommet du crâne est maintenue dans une main pendant que, de l'autre main, une incision circulaire est pratiquée autour du prélèvement. L'os ne doit pas être touché. Un scalp partiel peut également être effectué par arrachement. D'une manière générale, le scalp laisse sur l'os des petites traces de découpe, fines et parallèles (figures 18-19). Ces traces sont localisées sur le frontal, les pariétaux et / ou l'occipital mais nulle part ailleurs sur le corps (BUESCHGEN, TROY CASE 1996, p. 233) (figure 20).

Des cas archéologiques interprétés comme issus de cette pratique sont notamment connus aux États-Unis, sur les sites préhistorique et protohistorique (entre 1640 et 1814 apr. J.-C.) de Vosberg (BUESCHGEN, TROY CASE 1996) en Arizona (figure 19) et de Starkville (HOMES HOGUE 2006) dans le Mississippi (figure 18). Des descriptions ethnographiques de scalp existent également et permettent d'identifier le type de marques laissées par cette pratique (JACQUIN 2012).

Malgré un contexte géographique et culturel très différent du nôtre, là encore une comparaison des lésions s'est avérée nécessaire. La relative similitude entre les traces de découpe observées sur l'os frontal de l'individu 1 de Villiers-le-Bel et celles d'individus scalpés amérindiens est à première vue plus frappante qu'en cas de décarnisation (orientation, espacements et nature des incisions) (figure 21). Mais, lors d'un scalp, l'ensemble du bloc craniofacial porte des traces, ce qui n'est absolument pas le cas à Villiers-le-Bel. De plus, sur ce site les lésions sont essentiellement présentes sur le frontal, un peu sur le reste du visage et non à la base du cuir chevelu. Ces éléments montrent clairement qu'il ne s'agit pas d'un cas de scalp. La raison de l'orientation des incisions, faites du bas vers le haut, avec le soulèvement de la table externe reste, elle, méconnue.



2 cm

Figure 18 – Vue antérieure du crâne 1 du site de Starkville (Mississippi), avec traces de découpe. [© S. HOMES HOGUE, 2006, p. 237]

Existe-t-il alors une pratique punitive, « proche » du scalp, dans la société carolingienne ? À défaut de preuves archéologiques, il reste à présenter rapidement quelques mentions écrites anciennes relatives à ce type de geste.

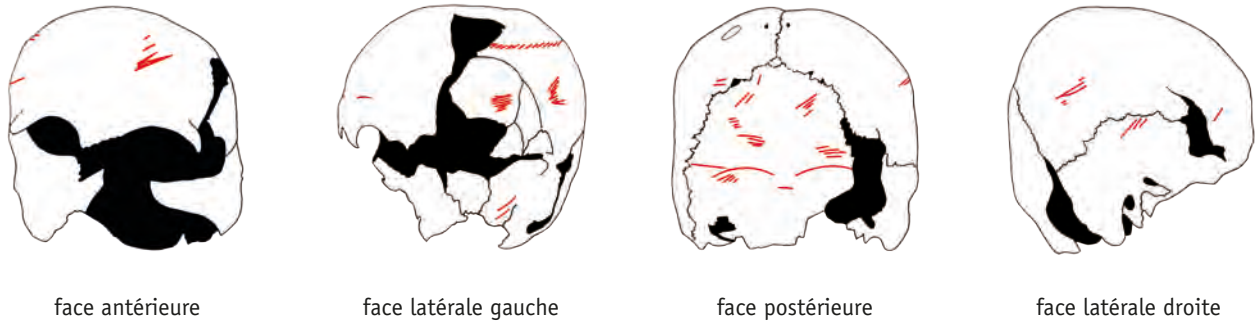
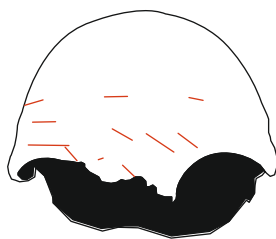
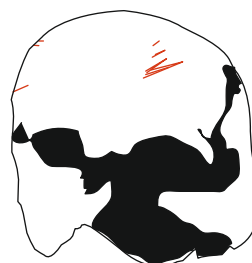


Figure 19 – Schémas des traces de découpe (en rouge) sur un crâne scalpé du site protohistorique de Vosberg (Arizona). [© Relevé extrait de BUESCHGÉN, TROY CASE 1996, p. 237]

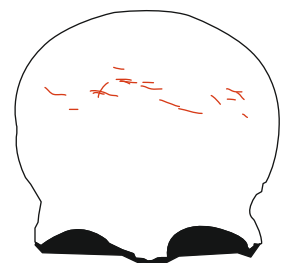
Figure 20 – Dissection de la tête, de la face et du cou dont le scalp (1). [© Gray's anatomy 1988, p. 200]



Vue antérieure du bloc crânio-facial de l'individu 1 du silo 1441, site de "La Confiserie", Villiers-le-Bel (95).



Vue antérieure du bloc crânio-facial de l'individu 70/1521, site de Vosberg (Arizona).



Vue antérieure du bloc crânio-facial 1, site de Starkville (Mississippi).

Figure 21 – Villiers-le-Bel (Val-d'Oise), « La Confiserie ». Planche de comparaison entre les cas archéologiques de scalp (extraits des figures 10 et 11) et le bloc craniofacial de l'individu 1. [© Relevé d'après un cliché d'I. Abadie, Inrap]

Les pratiques punitives portant atteinte au visage et au cuir chevelu dans les données textuelles historiques

Il apparaît, au regard des sources écrites anciennes telles *l'Histoire des Francs* de Grégoire de Tours évoquant les législations wisigothiques et saliques (GRÉGOIRE DE TOURS 1923) que les Francs accordent une valeur symbolique de puissance à la chevelure, l'action de *decalvare* (= tondre, raser, enlever la chevelure) est ainsi considérée comme un traitement punitif (HOYOUX 1948). Les témoignages, qu'il s'agisse de personnages aristocratiques ou non, sont nombreux. Il convient de citer quelques exemples :

« On arrache la chevelure à une jeune fille accusée de meurtre et le hideux trophée est attaché à un pieu devant la porte de son complice ».

« Septimina, gouvernante des enfants de Childebart, et Droctulf qui lui avait été donné pour aide, accusés de crime de lèse-majesté par la reine, se voient condamner à des supplices effroyables : Septimina a le visage mutilé au moyen de fers ardents ; Droctulf, lui, a les oreilles et les cheveux arrachés ».

« Gundovald qui se disait frère et fils du roi est livré à la soldatesque qui, après l'avoir percé de coups de lances, lui arrache les pieds avec une corde et le traîne dans tout le camp, lui arrache ensuite les cheveux et la barbe et l'abandonne sans sépulture dans le lieu même où il avait été tué ».

La mutilation du cuir chevelu interprétée comme le scalp chez certains auteurs (GRIMM 1899, p. 288 ; HOYOUX 1948, p. 498-499), du visage et de la barbe semble donc s'inscrire à l'inventaire des pratiques punitives réglementées de la société franque, et plus largement au sein des groupes de traditions germaniques.

À cette fin, le ciseau et l'arrachement sont également mentionnés comme outils chez les Mérovingiens. Toutefois, le coup de bâton, ou de canne, serait le principal moyen employé pour infliger la mutilation : « raser en défonçant ». Le but n'étant pas de donner la mort mais de punir, la gravité des coups pouvait entraîner elle-même une amende. Les coups de canne provoqueraient des séquelles sous forme de « lacérations nettes et profondes mettant à nu le crâne », portés perpendiculairement et coupant les tissus en lanières. Les séquelles seraient assez semblables à celles dues à un instrument tranchant (HOYOUX 1948, p. 503-506).

Les traces laissées sur l'os frontal de l'individu de Villiers-le-Bel ont-elles pu être faites par des coups de canne malgré l'impact conséquent dans la table externe de l'os frontal (soulèvement) ? Les observations réalisées sur les restes osseux par les différents intervenants de cet article montrent qu'un instrument fin et tranchant a pu être utilisé. Cette personne a subi une mutilation du visage avec un couteau, et non du cuir chevelu. Il ne s'agit donc pas d'un cas de *decalcare* dans le sens de l'arrachage de la chevelure (pour une femme) mais plus vraisemblablement d'une mutilation punitive du visage (défiguration ?). D'autres exemples archéologiques de comparaison, contemporains, sont indispensables pour aller plus loin dans les interprétations possibles.

Conclusion

À la lumière de cette seule découverte, la motivation précise, ayant conduit à ce cas de mutilation du visage vraisemblablement punitif ou criminel, reste incertaine. Au regard des données présentées ci-dessus, il n'est pas exclu que ce geste soit culturel et relève de la sphère judiciaire. L'aspect alimentaire est indémontrable concernant cet individu, malgré son association à d'autres restes osseux humains qui eux présentent des traces de

découpe de type démembrement. Il convient donc de développer maintenant ces données relatives au dépôt 2 du silo 1441, portant également des impacts anthropiques, avant de déterminer la raison de l'association de ces pratiques.

Le dépôt 2 au fond du silo 1441

Plusieurs fragments osseux humains en connexion partielle et portant des traces de découpe ont été mis au jour au fond du même silo (**figures 22-23**) :

- un bloc craniofacial d'adulte d'âge au décès indéterminé en connexion avec les trois premières vertèbres cervicales. La mandibule est absente. Le bloc craniofacial et les vertèbres cervicales apparaissent par leur face latérale droite ;
- la partie frontale du bloc craniofacial d'un immature (entre 3 et 6 ans) apparue par sa face endocrânienne ;
- une vertèbre thoracique (VT 5) isolée appartenant à un individu adulte ;
- un segment de rachis adulte en connexion anatomique composé des sept dernières vertèbres thoraciques. L'ensemble est apparu en vue latérale droite ;
- les quatre dernières vertèbres lombaires en connexion stricte avec le sacrum. Les os coxaux sont absents. L'ensemble est apparu en vue antérieure ;
- une extrémité proximale de fémur droit d'adulte, apparue par sa face antérieure.

Concernant les ossements d'adulte, l'absence des quatre dernières vertèbres cervicales, de quatre vertèbres thoraciques et de la première vertèbre lombaire empêche la reconstitution de l'ensemble du rachis. Toutefois, la vertèbre thoracique isolée (VT5) s'emboîte parfaitement avec la VT6 du bloc de vertèbres thoraciques. Elle témoigne des mêmes enlèvements au niveau du corps vertébral (**figure 24**). Ces éléments prouvent que le rachis, des vertèbres thoraciques aux vertèbres lombaires, appartient au même individu. De plus, le même traitement, très particulier, qu'ont subi ces pièces osseuses (découpe par segments) est observé. La trame osseuse est identique, ainsi que la coloration et le stade de maladie dégénérative (arthrose). Enfin, il n'existe pas de doublon osseux. Le nombre minimum d'individus (NMI) représenté au fond de ce silo se porte donc à deux : un sujet adulte d'âge au décès indéterminé et un sujet immature (âge au décès approximatif estimé entre 3 et 6 ans).

Concernant l'adulte (individu 2), sont donc absents neuf vertèbres (4 cervicales, 4 thoraciques et 1 lombaire), les membres supérieurs et inférieurs (excepté la moitié proximale du fémur droit ?), les os de la ceinture scapulaire, les côtes et les os coxaux (**figure 25**).

Les informations biologiques

Comme vu précédemment, l'âge au décès n'a donc pas pu être estimé avec exactitude pour ces deux individus. Seule la distinction adulte et immature peut être faite ainsi qu'une estimation approximative (entre 3 et 6 ans) de l'immature par comparaison avec la collection osseuse issue de la fouille de l'église de Villiers-le-Bel (GENTILI rapport en cours). Il s'agit d'une population contemporaine et géographiquement proche (quelques centaines de mètres) des individus de « La Confiserie ».

En l'absence des os coxaux, le sexe de l'individu adulte reste indéterminé.

On observe que son état sanitaire et pathologique n'est pas bon mais il ne sort pas des normes observées parmi les populations archéologiques, tout comme l'individu 1.

L'état bucco-dentaire est observable uniquement sur le maxillaire où seules neuf dents sont encore en place. Les autres (hormis trois incisives non observables) sont tombées *ante mortem*. Cette perte est ancienne (fermeture des alvéoles). Les dents restantes sont cariées et leur usure est très prononcée (plus de la moitié de la hauteur coronale). Des abcès sont également perceptibles (**figure 26**).

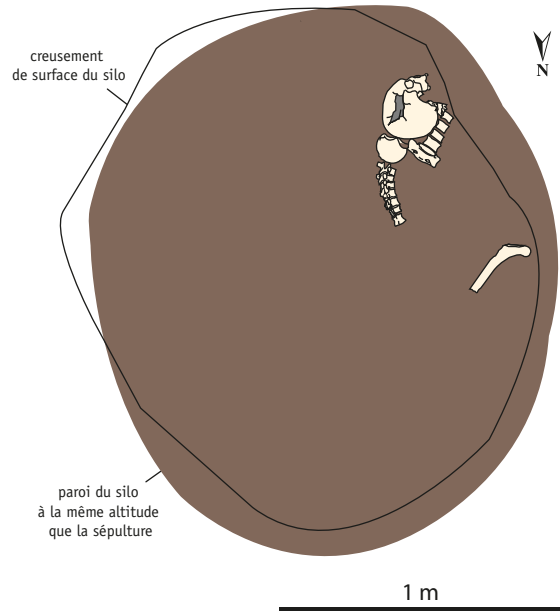


Figure 22 – Villiers-le-Bel (Val-d’Oise), « La Confiserie », silo 1441. Individu 2, relevé et photographie en plan. [© I. Abadie, Inrap]



BLOC 1



BLOC 2



BLOC 3



BLOC 4

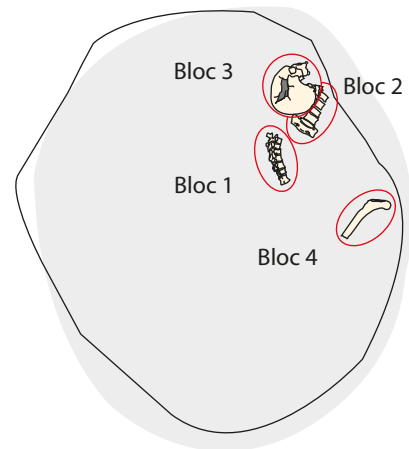
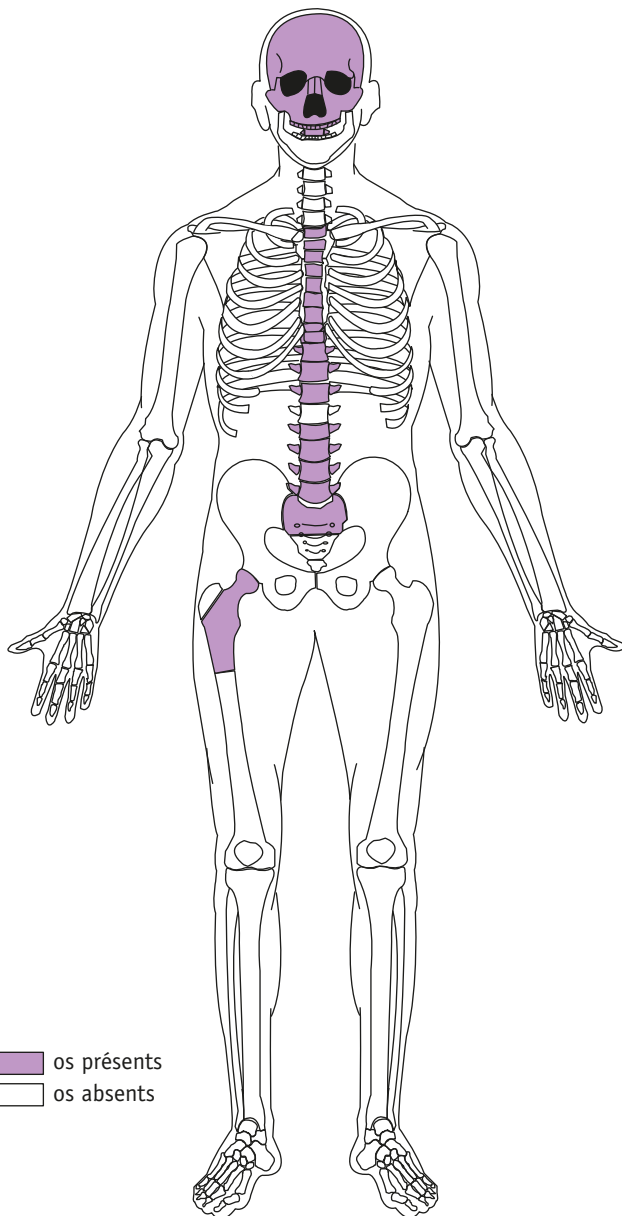


Figure 23 – Villiers-le-Bel (Val-d’Oise), « La Confiserie », silo 1441. Individu 2, détail des blocs 1 à 4. [© I. Abadie, Inrap]

Figure 24 – Villiers-le-Bel (Val-d'Oise), « La Confiserie », silo 1441. Individu 2, vue supérieure de la 5^e vertèbre thoracique, traces de découpe et enlèvement osseux sur le rebord supérieur du corps vertébral et sur le processus transverse gauche. [© J.-H. Yvinec, Inrap]



■ os présents
□ os absents

Figure 25 – Villiers-le-Bel (Val-d'Oise), « La Confiserie », silo 1441. Individu 2, schéma du squelette humain avec représentation des restes osseux. [© I. Abadie, Inrap]

Dents <i>in situ</i>	12, 13, 14, 15, 18, 23, 24, 25, 28
Dents tombées <i>post mortem</i>	11, 21, 22
Dents tombées <i>ante mortem</i>	16, 17, 26, 27
Abcès en regard de :	14, 17, 22 et 23
Usure occlusale*	5++

* BROTHWELL 1963

Figure 26 – Villiers-le-Bel (Val-d'Oise), « La Confiserie », silo 1441. Individu 2, récapitulatif de l'état bucco-dentaire. [© I. Abadie, Inrap]

Les segments de rachis présentent de l'arthrose. Les rebords supérieurs et/ou inférieurs des corps vertébraux des vertèbres C3, T6 à T12, L4 et L5 arborent des liserés ostéophytiques. Une déviation axiale de plus en plus prononcée est visible sur les deux dernières vertèbres lombaires (**figure 27**). On observe également une perte de la hauteur de leur corps vertébral sur la face latérale droite, à l'origine d'une scoliose lombaire à convexité droite (observations de P. Charlier).

Des traces de découpe sur les ossements adultes

Les restes osseux adultes présentent des traces de découpe. Pour des raisons pratiques, ces restes vont être décrits par « bloc », définis par les connexions anatomiques conservées (**figure 23**) :

- sur le bloc 1, composé des vertèbres thoraciques 6 à 12, les processus épineux et transverses sont manquants. Ces derniers ont été sectionnés verticalement. En vue latérale, les orientations des sections montrent que les processus épineux de ce bloc ont été taillés au moins en deux gestes (**figure 28**). Les deux découpes semblent suivre la courbure naturelle du rachis. Les processus épineux et transverses des vertèbres thoraciques 6 et 12 (aux deux extrémités du bloc) ont été particulièrement sectionnés. Il ne subsiste que le corps vertébral puis le reste du rachis thoracique et lombaire a été détaché de part et d'autre (**figure 29**) ;
- sur le bloc 2, composé des vertèbres lombaires 2 à 5 puis du sacrum, on observe que les processus costiformes et épineux de la deuxième vertèbre lombaire ont été sectionnés de manière identique à ceux de la dernière vertèbre thoracique (**figures 30-31**). Là encore, il ne subsiste que le corps vertébral. La vertèbre lombaire 1, non présente dans le dépôt, se trouvant à la jonction des découpes pratiquées sur les blocs 1 et 2, a probablement été détruite en servant de « zone de dislocation » entre ces deux blocs. Un phénomène similaire, mais moins destructeur, est visible sur la vertèbre thoracique 5, isolée et détériorée, du bloc 1. D'une manière générale, la section des processus des vertèbres lombaires a été effectuée de manière oblique, en un geste entre L2 et L4, puis en plusieurs gestes entre L5 et le sacrum (**figure 32**). Celui-ci a été sectionné horizontalement, dans sa largeur. Les photographies de la troisième vertèbre lombaire (**figure 33**) montrent que la section est nette et rectiligne. Les restes osseux étant érodés, les traces de cisaillements ne sont pas perceptibles, même à la loupe binoculaire. Toutefois, il ne s'agit pas d'une action animale : la découpe est trop importante et trop nette, et on note l'absence de traces de dents. Seul un geste anthropique de découpe réalisé par des coups tranchants frappés peut donc ici expliquer la présence de ces portions de corps humain et l'absence de traces de découpes à la binoculaire ;
- le fragment de fémur est sectionné et brisé (**figures 34-35**). La diaphyse a, quant à elle, été brisée. La cassure n'est pas régulière et rectiligne comme sur les autres pièces osseuses, l'os a été brisé en deux au niveau de la diaphyse (**figure 36**). Les bords de cette cassure portent également des traces de couleur noirâtre en face antérieure (**figure 35**) ;
- le bloc craniofacial, en connexion avec les trois premières vertèbres cervicales, est malheureusement très détérioré et brisé à de multiples endroits. Aucune trace de découpe n'a pu être observée sur la zone des condyles du maxillaire, non conservée, alors que la mandibule est absente du dépôt. Seule la zone antérieure du maxillaire montre qu'elle a été en partie « rabotée » (**figure 37**). La troisième vertèbre cervicale ne présente pas non plus de trace de découpe. Il s'agit pourtant d'une zone de séparation avec le reste du rachis cervical, également absent du dépôt. On peut se demander si cette absence ne résulte pas de leur destruction totale, ou partielle, lors de la séparation de la tête du reste du corps. Ces vertèbres ont-elles été broyées ou prélevées avec le reste du corps ?

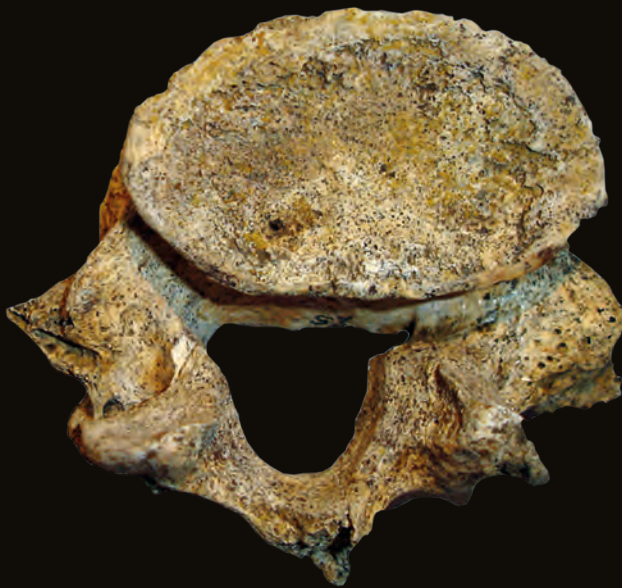


Figure 27 – Villiers-le-Bel (Val-d'Oise), « La Confiserie », silo 1441. Individu 2, vue inférieure de la 5^e vertèbre lombaire : spondylarthrose. [© I. Abadie, Inrap]

1 cm
(1/1)

Figure 28 – Villiers-le-Bel (Val-d'Oise), « La Confiserie », silo 1441. Individu 2, bloc 1, traces de découpe des processus épineux et transverses. [© I. Abadie, Inrap]



— orientation des traces de coupes

vue latérale droite

vue postérieure

5 cm

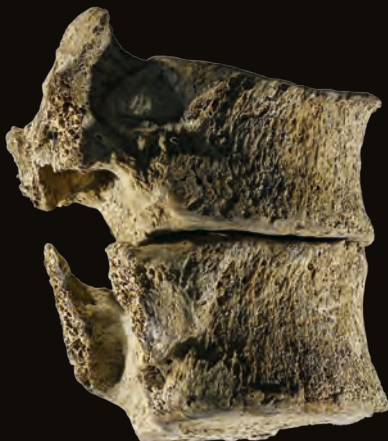


Figure 29 – Villiers-le-Bel (Val-d'Oise), « La Confiserie », silo 1441. Individu 2, vue latérale droite des 11^e et 12^e vertèbres thoraciques, traces de découpe des processus épineux et transverses. [© J.-H. Yvinec, Inrap]

1 cm
(1/1)



Figures 30-31 – Villiers-le-Bel (Val-d’Oise), « La Confiserie », silo 1441. Individu 2, 2^e et 3^e vertèbres lombaires, traces de découpe des processus épineux et transverses. [© J.-H. Yvinec, Inrap]

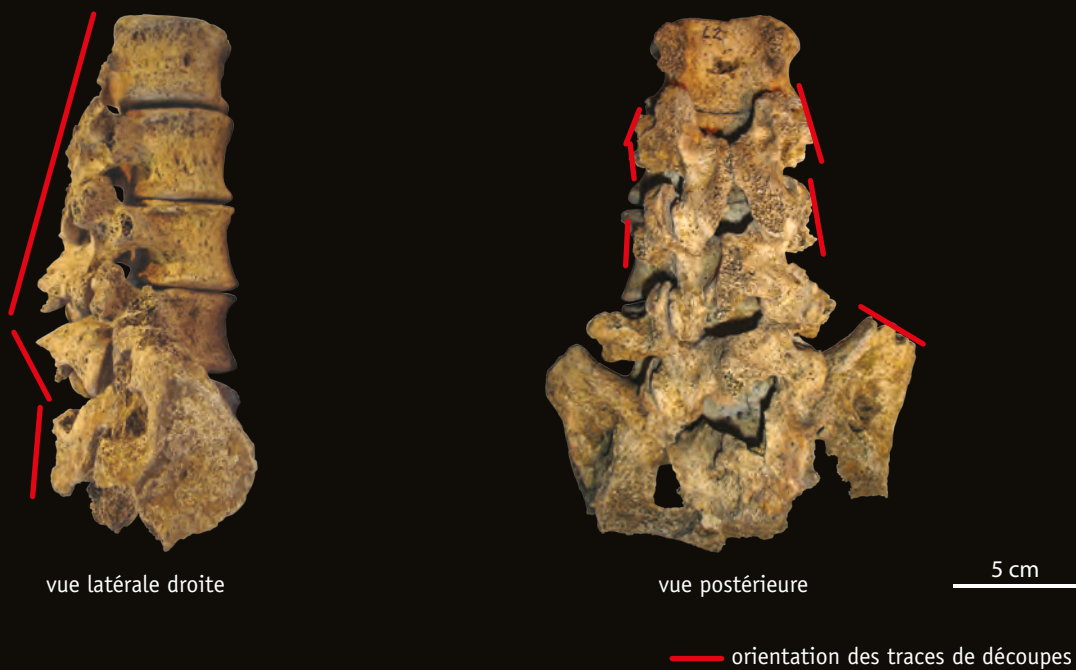


Figure 32 – Villiers-le-Bel (Val-d’Oise), « La Confiserie », silo 1441. Individu 2, bloc 2 avec orientations des traces de découpe des processus épineux et transverses. [© I. Abadie, Inrap]

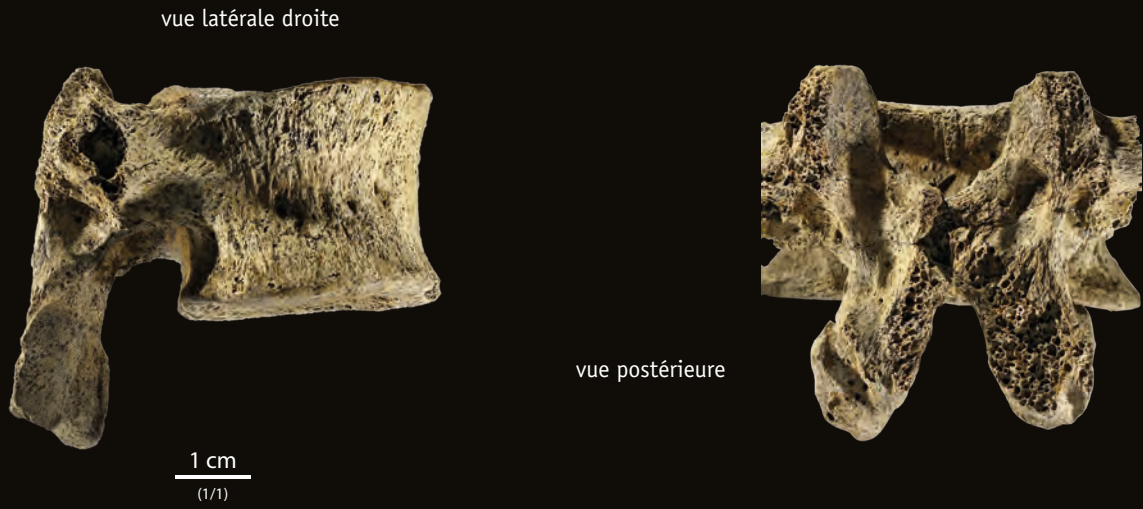
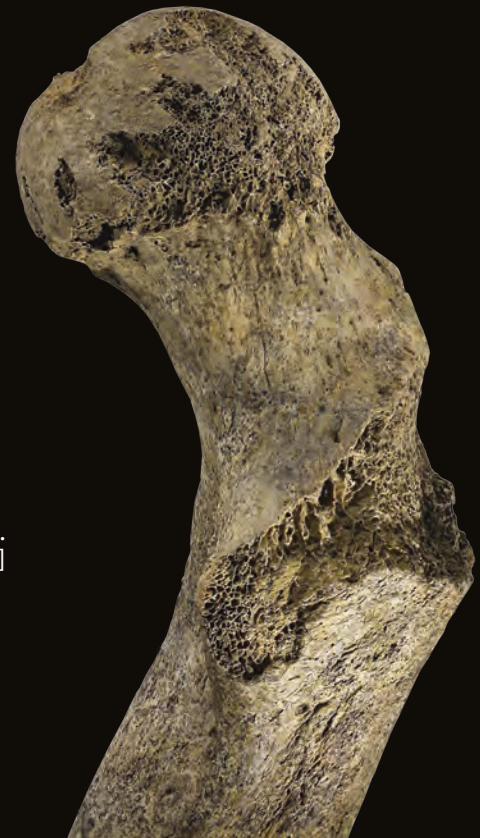


Figure 33 – Villiers-le-Bel (Val-d'Oise), « La Confiserie », silo 1441. Individu 2, 3^e vertèbre lombaire, découpe du processus épineux. [© J.-H. Yvinec, Inrap]

Figure 34 – Villiers-le-Bel (Val-d'Oise), « La Confiserie ». Dépôt 2, vue postérieure du fémur. [© J.-H. Yvinec, Inrap]

1 cm
(1/1)





1 cm
(1/1)

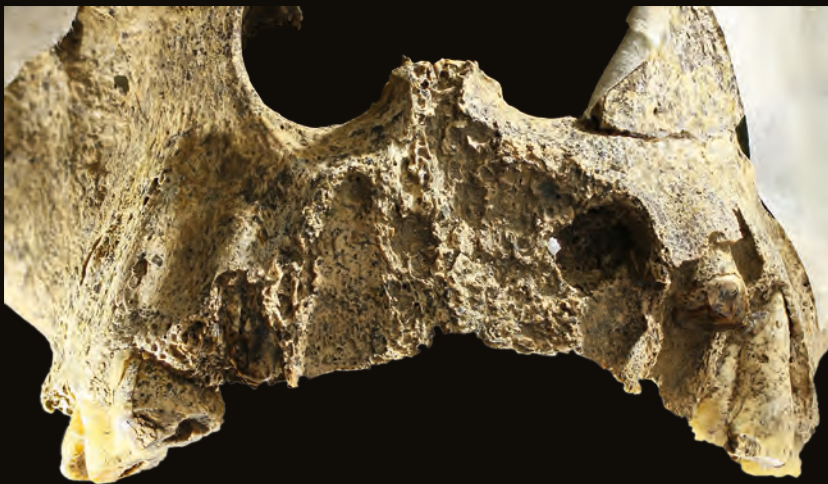
Figure 35 – Villiers-le-Bel (Val-d'Oise), « La Confiserie ». Dépôt 2, vue antérieure de la diaphyse du fémur, cassure de la diaphyse et traces d'intempéries. [© J.-H. Yvinec, Inrap]



1 cm
(1/1)

Figure 36 – Villiers-le-Bel (Val-d'Oise), « La Confiserie ». Dépôt 2, vue médiale de la diaphyse du fémur, cassure de la diaphyse et traces d'intempéries. [© J.-H. Yvinec, Inrap]

208



1 cm
(2/1)

Figure 37 – Villiers-le-Bel (Val-d'Oise), « La Confiserie », silo 1441. Individu 2, vue antérieure du maxillaire supérieure, « rabotage ». [© J.-H. Yvinec, Inrap]

Les connexions strictement conservées pour chaque bloc, malgré les importantes traces de découpe, indiquent qu'ils étaient encore maintenus par des parties molles lors de leur ensevelissement. Toutefois, il est impossible de savoir si ces parties molles étaient intégralement conservées et quel était leur degré de décharnement.

L'observation des lésions osseuses et du processus de découpe par « bloc » indique que cet individu a été sectionné en plusieurs segments avant le dépôt de ces derniers en terre. Certains segments du corps (les membres et le thorax hors rachis), manquants, ont donc été conservés, ou déposés ailleurs, par la ou les personnes qui ont découpé cet individu.

Les restes osseux de cet individu 2 présentent également d'autres marques qui pourraient en partie expliquer l'absence de traces fines de coupes à la binoculaire, ainsi que la non-représentativité complète du squelette.

Une exposition à l'air libre de ces restes osseux et des traces de brûlure

Le fragment de fémur arbore des traces d'intempéries (observations de J.-H. Yvinec), visibles sous la forme d'une érosion très prononcée de la surface osseuse, de fissures et de concrétions jaunes (lichens) et brunes (**figure 35**). Ces dernières sont notamment très présentes sur la partie brisée de la diaphyse, d'où la coloration brunâtre observée.

Des petites concrétions jaunâtres sont aussi visibles sur la surface osseuse des vertèbres (**figure 31**). Mais ces traces de séjour sans protection sont nettement moins marquées, la surface osseuse n'arbore pas de fissures comme celle du fémur. La présence de chairs autour des portions de la colonne vertébrale semble avoir protégé ces dernières d'éventuelles intempéries. Seules les zones de découpe n'ont pas pu être protégées d'où, peut-être, l'usure plus marquée de certains restes osseux situés à la jonction des blocs de corps.

Le bloc craniofacial, brisé en plusieurs endroits, montre ces mêmes concrétions jaunâtres mais aussi des traces brunes plus marquées et parfois localisées sur les zones brisées autour de la suture sagittale (**figure 38**). Ces traces s'apparentent par la couleur noire à des marques de brûlure à faible température (**figure 39**). Le maxillaire supérieur et les dents, essentiellement les canines et les premières prémolaires, sont particulièrement touchés (**figure 40**). La surface des os pariétaux montre des traces brunes plus ténues (**figure 41**). Ces marques sont superficielles, le reste de la structure osseuse n'est pas concerné. Concernant les dents et la suture sagittale, ces différents indices montrent qu'il s'agit de séquelles laissées par un passage au feu, et non par un séjour en extérieur.

La présence de marques d'intempéries sur le fémur indique que celui-ci était déjà bien détérioré par un séjour en extérieur lors de son ensevelissement dans le silo. Il est par ailleurs le seul portant une cassure sur os sec. Si les autres portions de corps arborent également quelques traces d'intempéries, ces dernières sont beaucoup plus ténues et parfois incertaines. Ce séjour n'a pas été suffisamment long pour entraîner la dislocation complète des morceaux de corps. L'absence de fines traces de découpe s'explique donc par plusieurs phénomènes. Pour le fémur, les intempéries ont émoussé les restes osseux. Concernant la colonne vertébrale, c'est la technique de découpe par coups tranchants frappés (au hachoir ?) qui a essentiellement déterminé l'absence de ces marques. Malgré l'usage d'un outillage différent, les restes osseux humains du Néolithique ayant été découpés dans un but alimentaire, à Herxheim, commune de Herxheim-am-Berg en Allemagne (BOULESTIN, JEUNESSE, ZEEB-LANZ 2009), ne présentent pas non plus de traces de découpe (observations de B. Boulestin). Quant au bloc craniofacial de Villiers-le-Bel, il semble avoir inégalement subi un passage au feu. Là encore, ce même phénomène de combustion localisée sur la partie antérieure du maxillaire, observé sur les dépôts fauniques, est le signe d'une exposition à la broche avec les chairs. Ce passage provoque le retroussement des babines et donc une brûlure plus marquée des dents antérieures non protégées. Cet indice significatif est aussi visible sur certains restes osseux humains



Figure 38 – Villiers-le-Bel (Val-d’Oise), « La Confiserie ». Individu 2, vue supérieure du bloc craniofacial, cassure et tache noire. [© J.-H. Yvinec, Inrap]

210

Figure 39 – Villiers-le-Bel (Val-d’Oise), « La Confiserie ». Individu 2, vue supérieure du bloc craniofacial, détail de la tache noire (intempéries ?). [© J.-H. Yvinec, Inrap]



1 cm
(2/1)



Figure 40 – Villiers-le-Bel (Val-d’Oise), « La Confiserie ». Individu 2, vue antéro-latérale droite du maxillaire supérieure, traces noirâtres sur les dents (incisive 4 droite et canine droite). [© J.-H. Yvinec, Inrap]

1 cm
(2/1)



Figure 41 – Villiers-le-Bel (Val-d'Oise), « La Confiserie ». Individu 2, vue supéro-latérale droite de l'os pariétal droit, traces marrons (intempéries ?). [© J.-H. Yvinec, Inrap]

de ce même site de Herxheim (**figure 42**) et constitue un argument déterminant en faveur d'un cas de cannibalisme à Villiers-le-Bel. Enfin, quels que soient les différents degrés d'exposition à l'air libre de tous ces restes osseux, on peut se demander si ce traitement (à l'état de déchet ?) ne serait pas l'une des causes de la disparition de certains ossements, non mis en terre avec le reste du corps (vertèbres manquantes entre les blocs en connexion ? membres supérieurs et inférieurs ?).

L'individu immature (individu 3) n'est représenté que par un fragment de bloc cranio-facial. Cet os frontal est localisé parmi les restes osseux du dépôt 2 mais, ce fragment étant isolé, aucune trace de démembrement n'a pu être observée. Il présente cependant les mêmes traces jaunâtres et brunâtres d'intempéries que le fémur du dépôt osseux, ce qui implique un séjour en extérieur (**figure 43**). Une très fine incision, invisible à l'œil nu, se trouve au-dessus du trou nourricier de l'arcade sourcilière gauche (**figure 44**).

Ce fragment de bloc craniofacial de sujet immature a-t-il été placé dans le dépôt 2 par hasard lors du « ramassage » du corps de l'adulte ? Deux sépultures d'individus immatures dispersées dans l'habitat ont été mises au jour sur le site, dont l'une est proche du silo 1441. Ce fragment pourrait être un dépôt secondaire involontaire.

Les causes de découpe d'un corps humain

Plusieurs causes peuvent expliquer l'acte de découpe d'un cadavre humain : la dissection anatomique, l'outrage au cadavre par peur ou par punition, et le cannibalisme « institutionnalisé ou alimentaire » (LE MORT 1990). Là encore, il apparaît nécessaire d'évoquer ces différents cas de figure pour tenter d'identifier le geste observé ici.



Figure 42 – Herxheim (Herheim-am-Berg). Exemple de maxillaire humain passé au feu. [© B. Boulestin]



Figure 44 – Villiers-le-Bel (Val-d'Oise), « La Confiserie ». Individu 3, vue antérieure de l'arcade sourcilière gauche, détail d'une fine trace d'incision. [© J.-H. Yvinec, Inrap]

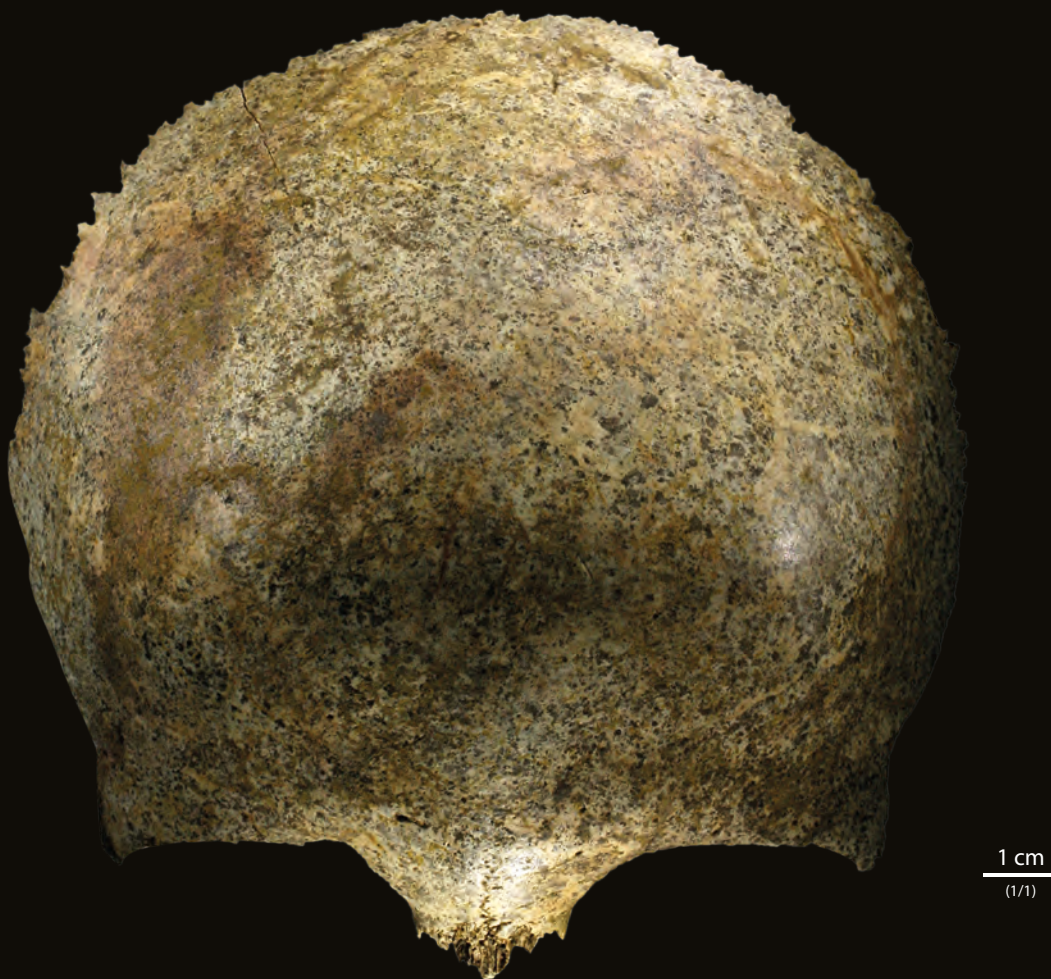


Figure 43 – Villiers-le-Bel (Val-d'Oise), « La Confiserie ». Individu 3, vue antérieure de l'os frontal. [© J.-H. Yvinec, Inrap]

La dissection anatomique qui nécessite la découpe d'un cadavre n'est pas véritablement pratiquée avant le XIII^e siècle, et ce pour des raisons médico-légales (épidémies, affaires juridiques). L'absence de certains restes osseux et le contexte chronologique et culturel dans lequel s'inscrit le dépôt 2 sont sans rapport avec cet acte médical, tout comme les mutilations de l'os frontal de l'individu 1 ne peuvent pas être liées à un embaumement.

La peur des vivants envers certains morts et/ou la volonté de punir un individu jusque dans son trépas sont deux raisons, liées ou non, qui ont pu mener à l'outrage au cadavre dans les sociétés du passé. L'entrave ou la destruction du corps afin d'empêcher l'errance des morts parmi les vivants a été pratiquée, la nécrophobie (CHARLIER 2009) sous de multiples formes à différentes époques : du dépôt de bloc de pierre sur le défunt pour l'immobiliser (périodes laténienne, antique et mérovingienne) (DELATTRE 2002, p. 70-72 ; REGNARD 2002, p. 41-63 ; CHARLIER 2009, p. 357-368), à la décapitation et aux diverses récupérations osseuses *post-mortem* chez les Gaulois et les Germains (DEPRAETERE-DARGERIE *et alii* 1984, p. 277-282 ; DELATTRE 2000a ; 2000b ; 2010 ; LAMBOT 2006, p. 177-190 ; BOULESTIN, HENRY-GAMBIER 2012). Durant l'Antiquité, « dans le cadre d'une procédure de *damnatio memoriae*, ou par nécrophobie, tout cadavre pouvait être mutilé, notamment morcelé ou décapité » (CHARLIER 2009). La pose d'entraves, l'empalement et les tortures physiques sont connus par les textes et pratiqués au Moyen Âge sur certains morts (SÉGUY 1997, p. 110). Mais les preuves archéologiques de mutilation et de morcellement de cadavre restent très rares, voire inédites pour cette période. Quant aux inhumations du haut Moyen Âge en silo, elles sont peu fréquentes mais elles existent (PECQUEUR 2003, p. 19). En Île-de-France, elles ne présentent toutefois aucun dépôt similaire portant des traces de découpe comme les restes osseux de Villiers-le-Bel « La Confiserie » excepté sur le site de Villiers-le-Sec « La Place de la Ville » (GENTILI 2000). Il s'agit également d'un habitat du haut Moyen Âge. Des fragments osseux carbonisés ont été localisés dans le comblement d'un silo. Il ne s'agit pas d'une crémation, certains restes osseux sont brûlés, d'autres non. Un os coxal droit porte également des « traces de coup (découpe ?) sur l'acetabulum », mises en évidence par l'archéozoologue (J.-H. Yvinec). Cyrille Le Forestier, l'anthropologue de Inrap qui a étudié les inhumations du site s'interroge à juste titre sur « les raisons d'une telle pratique : l'intentionnalité de la découpe, celle de la crémation ou la maladresse des fossoyeurs ? ».

Le démembrement complet de l'individu 2 du silo 1441 peut-il être considéré comme un acte nécrophobique ou punitif ? Auquel cas, est-ce un geste fréquent dans la société carolingienne ? L'absence de témoignages écrits et archéologiques pour cette période est remarquable. On se demande également pour quelles raisons tous les fragments de corps n'ont pas été enterrés ensemble.

L'association du démembrement, de la sélection osseuse et le passage au feu du bloc craniofacial évoquent immanquablement un cas de décarnisation à but alimentaire. L'anthropophagie des périodes anciennes est attestée entre autres lorsque les restes osseux humains et fauniques ont fait l'objet d'un même traitement de boucherie : analogie des découpes et du mode de fragmentation pour l'extraction de la moelle, choix dans les pièces de viande, déchets et traitement de ces derniers comparables. Des pratiques cannibales datant de 15 000 ans environ ont été mises au jour en Angleterre, dans la grotte de « Gough's Cave », commune de Cheddar. Les carcasses humaines et fauniques ont été travaillées selon les mêmes techniques (BELLO, PARFTT, STRINGER 2011). Le site de « Herxheim », précédemment cité, a livré les restes osseux humains de 400 à 450 individus portant des traces de découpe « bouchère » (BOULESTIN, JEUNESSE, ZEEB-LANZ 2009 ; BOULESTIN *et alii* 2009).

Dans le cas de « La Confiserie », les restes osseux de l'individu adulte ont-ils subi le même traitement que les restes alimentaires fauniques ? En premier lieu, l'intégrité physique du cadavre n'a pas été respectée, il n'a pas été inhumé dans une sépulture. Il apparaît indéniable que ce corps, après avoir été morcelé et partiellement brûlé, a été déposé dans le silo sous la forme de déchet. Les restes fauniques font unanimement l'objet du même traitement (rejet), sur ce site et ailleurs. En second lieu, la façon dont a été morcelé ce corps évoque inmanquablement la boucherie, notamment la levée de l'échine. Les traces de passage au feu du bloc craniofacial, en particulier les dents antérieures du maxillaire, constituent également un indice supplémentaire en faveur de l'hypothèse anthropophagique. Par ailleurs, comme cela a été mentionné plus haut, ces traitements (levée de l'échine et exposition au feu des dents) ont été particulièrement mis en évidence sur les restes osseux humains d'Herxheim (figure 45). Mais cette similitude ne permet pas d'affirmer qu'il y a eu consommation à Villiers-le-Bel. Il reste néanmoins que le « crâne et la colonne sont le déchet ultime de boucherie » (MÉNIEL 1998, p. 247). Et il est effectivement attesté que, dans les cas de boucheries animales, les membres antérieurs et postérieurs ainsi que le thorax, sans la colonne vertébrale, sont les morceaux prélevés tels que les côtes, les épaules et les organes (cœur, foie, reins...). Or sur le site de « La Confiserie », il s'agit précisément des morceaux manquants et visiblement conservés par le dépeceur (figure 46). L'hypothèse d'un cas de cannibalisme, sans être attestée, ne peut pas être écartée et semble même des plus probables au regard des indices significatifs mis en évidence.



Herxheim



Villiers-le-Bel



1 cm
(1/1)

Figure 45 – Planche de comparaison entre un exemple de corps humain ayant subi la levée de l'échine sur le site de Herxheim et l'individu découpé en morceaux du site de « La Confiserie », entre un maxillaire humain passé au feu du site d'Herxheim et le maxillaire de l'individu 2 de « La Confiserie ». [© B. Boulestin ; J.-H. Yvinec et I. Abadie, Inrap]

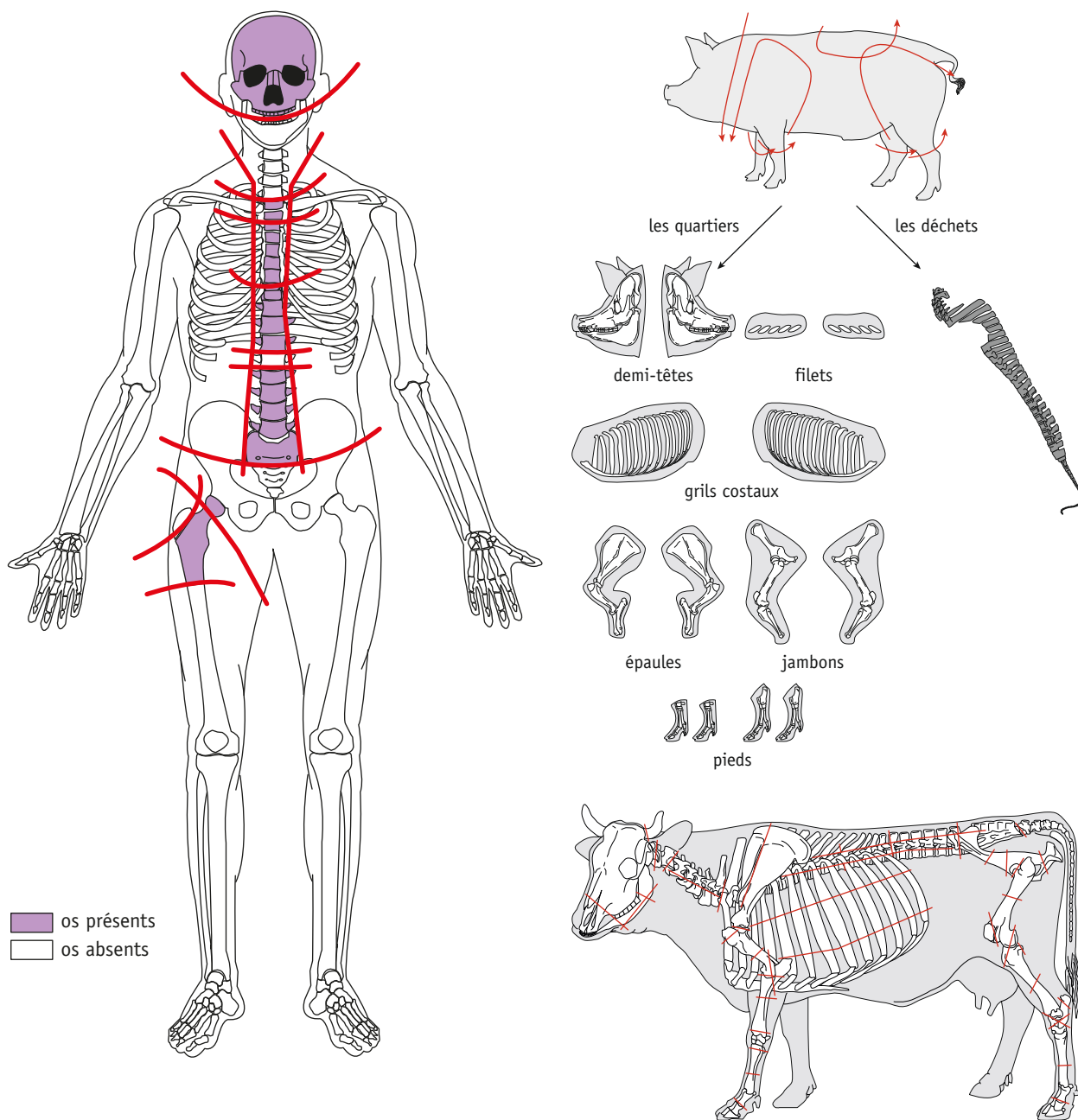


Figure 46 – Villiers-le-Bel (Val-d’Oise), « La Confiserie ». Planches de comparaison entre les découpe observées sur les restes osseux de l’individu 2 du silo 1441, et celles pratiquées en boucherie sur le porc (en haut à droite) et sur le bœuf (en bas), à l’époque gallo-romaine. [© I. Abadie, extrait de MÉNIEL 1998 ; données de sources : LIGNEREUX, PETERS 1996 ; dessins (porc, bœuf) d’après M. Coutureau, Inrap]

Deux hypothèses expliquant le démembrement du corps humain du dépôt 2 du silo 1441 peuvent donc être proposées, l’une n’excluant pas l’autre : l’outrage au cadavre et le cannibalisme. L’outrage au cadavre durant la période carolingienne, par peur ou punitif, reste une pratique méconnue que ce soit à travers les données issues des sources textuelles ou archéologiques. Si les preuves archéologiques de cannibalisme ne semblent pas postérieures au Néolithique, qu’en est-il des sources écrites médiévales ?

Le cannibalisme dans les sources écrites anciennes

L'hypothèse d'un cas de cannibalisme conduit à mentionner quelques sources écrites de la période concernée évoquant cet acte. En effet, s'il n'est attesté archéologiquement que pour des périodes anciennes en Europe, et textuellement par Hérodote au sujet des Scythes (Hérodote, Histoire, Livre 4, LXV), des témoignages écrits d'annalistes méconnus datant du haut Moyen Âge mentionnent des cas d'anthropophagie de subsistance (BONNASSIE 1989, p. 1047). Ils se seraient produits et multipliés au cours de grandes famines. Celles-ci eurent lieu « tous les 6 à 7 ans », les pains de disette à base d'herbe et de racines n'étant plus suffisants.

« À Sens, en un seul jour (...) il s'est trouvé des hommes et des femmes qui ont, ô honte, tué et mangé d'autres » (Annales de Sainte-Colombe de Sens).

« Il y eut une telle rareté de pain dans presque toutes les provinces qu'en raison du manque de nourriture, des hommes (...) furent tués par leurs semblables et dévorés à la manière des bêtes » (Annales d'Angoulême) (Annales de Sainte-Colombe de Sens) (BONNASSIE 1989)

« Une faim très aiguë s'ensuivit dans beaucoup de provinces, surtout en Bourgogne et en Gaule, où beaucoup d'hommes moururent de mort cruelle, de telle sorte que des hommes mangèrent des cadavres d'hommes » (Annales de Xanten). (BONNASSIE 1989)

Du IX^e au XI^e siècle, des témoignages mentionnent de tels actes, même si l'histoire « officielle » reste muette à ce propos. « Les Pénitentiels eux-mêmes, pourtant assez diserts dans leur classification de l'immonde (ils fournissent un témoignage encore bien plus clair lorsqu'ils admettent la *necessitas famis* comme excuse à la consommation d'aliments interdits), se taisent sur le sujet (les pratiques anthropophagiques) à une exception près cependant (...) » (BONNASSIE 1989, p. 1042 et 1046) : « Trois années de pénitences pour qui mangera de l'homme ».

L'exo-cannibalisme d'un contexte guerrier qui sera opposé à l'anthropophagie de subsistance est, quant à lui, également mentionné dans certaines sources écrites anciennes (BÜHRER-THIERRY 2007 ; **figure 47**). Reginon, abbé en Lotharingie, écrit dans la seconde moitié du IX^e siècle au sujet des Hongrois :

« On dit qu'ils mangent de la viande crue, qu'ils boivent du sang, qu'ils dévorent des morceaux de cœur des prisonniers qu'ils ont fait à titre de médecine (...) ».

216



Figure 47 – Exo-cannibalisme en contexte guerrier : Cambridge, Corpus Christi College, ms.16, Matthieu Paris, *Chronica majora* (2^e volume), Saint-Albans, vers 1240-1253, fol. 145. [© Extrait de G. BÜHRER-THIERRY 2007, figure 154, p. 7]

Des mentions similaires concernant les « Barbares » au sens large sont faites par d'autres auteurs de tradition antique et chrétienne. Le cannibalisme est mentionné parmi les critères païens. Ils sont « marqueurs de l'exclusion : ceux qui ne sont pas chrétiens ne sont pas vraiment des êtres humains, c'est pourquoi on les soupçonne de manger de la chair humaine, ce qui les retranche de l'humanité » (BÜHRER-THIERRY 2000 ; 2002).

Conclusion

Si on ne peut pas affirmer que l'individu 2, découpé en morceaux et déposé au fond du silo 1441, a été mangé, il est clair qu'il a fait l'objet d'une découpe du type alimentaire. La crémation partielle du bloc craniofacial constitue également un argument supplémentaire en faveur d'un cas de cannibalisme. Au regard des sources textuelles, l'anthropophagie de nécessité paraît avoir existé en contexte chrétien, à l'époque carolingienne. Un cas isolé d'exo-cannibalisme en cas de conflit reste également tout à fait probable et pourrait succéder à la volonté d'outrager le cadavre en le morcelant. Cette pratique, bien que mal documentée par les textes et les données archéologiques concernant le haut Moyen Âge, apparaît également pertinente.

Pour affiner ces postulats, il reste à déterminer pour quelles raisons les individus 1 et 2, ayant subi des interventions anthropiques différentes, ont été déposés dans la même structure. Ces dépôts ont-ils été volontairement associés ou, en tant que déchets, ont-ils été jetés ensemble de manière fortuite ? En effet, l'homogénéité du comblement du silo et des éléments céramiques attribués à la première moitié du IX^e siècle, présents du sommet au fond de la structure, atteste que les deux dépôts ont pu être effectués simultanément ou dans un temps assez court. Enfin, les actions anthropiques pratiquées sur ces deux individus, qu'elles participent de la même volonté ou non, sont tout de même assez inhabituelles pour que la question de leur association volontaire dans une même structure soit posée.

LES RAISONS DE L'ASSOCIATION DE DEUX PRATIQUES : LA MUTILATION ET LA DÉCOUPE

On s'interroge sur l'association possible de ces pratiques rarement mises en évidence en contexte archéologique – la mutilation et la découpe – sur au moins deux individus déposés dans une même structure du haut Moyen Âge. S'agit-il réellement de deux gestes distincts, auquel cas pourquoi les avoir réunis ?

La mutilation du visage de l'individu 1 s'apparente à de la torture, opérée autour du décès. Le reste du corps n'ayant fait l'objet d'aucun prélèvement, le cannibalisme est hors de propos contrairement à l'individu 2. La sélection de morceaux de corps (consommables) par le dépeceur reste plus que troublante associée à la technique de découpe employée et au passage au feu partiel. Mais le cannibalisme de survie n'explique pas l'association des deux dépôts, auquel cas l'individu 1 aurait été découpé également. Un contexte de conflit ou de violence interpersonnelle reste envisageable pour expliquer le rassemblement de corps humains ayant subi des actes de mutilations, le démembrement, voire de l'exo-cannibalisme ponctuel. De même, la transgression, que ce soit au travers de pratiques magiques ou d'un geste de démence, ne peut pas être complètement écartée, il s'agirait alors d'un acte anecdotique. Enfin, si l'on considère que le démembrement de l'individu 2 est avant tout un outrage fait à son cadavre (suivi d'un acte d'anthropophagie ?), le geste reste un châtement. L'aspect punitif est aussi l'un des points communs possibles entre les deux pratiques. Les contextes socioculturel et chronologique de ces dépôts (le haut Moyen Âge) sont compatibles avec ces différentes hypothèses, elles-mêmes non contradictoires dans le cadre d'un épisode de violence armée. Mais, en l'état actuel des connaissances, aucune de ces hypothèses ne peut être affirmée. La seule certitude est que ces deux individus ont été volontairement privés de sépulture, outragés selon deux procédés

distincts et déposés ensemble, volontairement ou fortuitement, à l'état de déchet. C'est aussi ce dernier fait qui empêche de conclure à une volonté commune ou non, exécutée par un ou plusieurs individus, dans les deux gestes qu'ont subi ces cadavres.

L'identité et le statut social du ou des dépeceurs soulèvent de nombreuses interrogations. En partant du postulat qu'il s'agit de deux exécutions précédées de tortures punitives, le dépeceur serait un bourreau. Il est effectivement reconnu que celui-ci effectue très fréquemment des métiers en rapport avec les cadavres (croque-mort, fossoyeur, équarisseur) (MANSER *et alii* 1992 ; ARMAND 2012), il possède donc la connaissance de techniques de découpe et de démembrement. Par ailleurs, ce dernier geste est une pratique punitive, certaines parties de corps de suppliciés pouvant être prélevées et exposées. Mais ce châtement ainsi que la professionnalisation du métier de bourreau semblent plus tardifs (au XIII^e et au XIV^e siècles), auparavant les « bourreaux » seraient des soldats désignés, voire les habitants du lieu de l'exécution (ARMAND 2012). Les quelques exemples archéologiques de « clos du bourreau » connus concernent également le second Moyen Âge (STAMPFLI 1992 ; ROLLET 2006). Le cas de Villiers-le-Bel s'inscrit en contexte plus précoce, durant la période carolingienne, et là encore les exemples de comparaison manquent.

On peut se demander pourquoi on ne retrouve pas davantage de traces archéologiques de châtements, exécutés en contexte pénal ou guerrier. S'agit-il d'une pratique marginale pour l'époque carolingienne ? Les individus l'ayant subi, sont-ils systématiquement inhumés en dehors du cimetière, au sein ou en bordure d'habitat ? Les cas d'inhumation en silo sont-ils si rares pour le haut Moyen Âge ? Il serait intéressant de comparer la proportion d'individus déposés dans ces structures abandonnées présentant tous les indices de respect du défunt (position, orientation, absence d'outrage) avec les quelques cas « d'exclusion » avérés pour cette même période. Les exemples de ces derniers semblent manquer. Seul le cas de Villiers-le-Sec, précédemment cité, montre des similitudes dans les gestes observés, traces de découpe et brûlures, le contexte et la chronologie (une structure de stockage abandonnée dans un habitat carolingien).

218

Une reprise des ossements humains isolés en contexte d'habitat apparaît également primordiale. Ces restes osseux sont bien souvent confondus avec les restes fauniques durant la fouille. Puis ils ne font pas l'objet d'un nouvel examen par un anthropologue. Ce dernier n'est d'ailleurs pas requis pour la fouille et l'étude de l'habitat, bien que l'archéologie montre la présence de sépultures au sein de ce dernier, quelle que soit sa période d'occupation. L'anthropologue reste moins aguerri aux traces de découpe qu'un archéozoologue qui est d'emblée confronté à cette pratique. Une observation plus systématique des éventuelles traces de découpe sur les restes humains isolés pourrait permettre de comprendre si ces marques anthropiques sont un phénomène anecdotique ou s'il s'agit d'une pratique plus répandue que ce que l'on observe en l'état actuel des connaissances.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Le silo 1441 de l'habitat carolingien du site de « La Confiserie » à Villiers-le-Bel a révélé la présence de deux dépôts de restes humains portant des traces de découpe. Le premier individu a été mutilé au visage, le second a été découpé en morceaux et présente des indices menant à l'hypothèse d'un cas de cannibalisme. Au regard des exemples archéologiques et textuels de l'ensemble des pratiques requérant ce type d'intervention, du cadre chronologique et de l'association des deux dépôts, peut être avancé l'hypothèse de deux cas d'outrage au cadavre nécessitant des gestes distincts. Un conflit entraînant des actes de violence, l'aspect punitif (judiciaire ?), voire un acte de transgression isolé sont les trois contextes envisageables permettant d'expliquer ces dépôts, volontairement associés ou non.

Cette découverte archéologique singulière suscite de nombreuses interrogations sur les pratiques de châtements, leur fréquence et la nature des vestiges archéologiques qu'elles génèrent. La découpe « bouchère » dont a fait l'objet le corps de l'individu 2 reste

troublante et l'on se demande pourquoi certaines parties du corps – en l'occurrence celles qui sont comestibles – ont été conservées par le dépeceur et non placées avec le reste du corps.

Mais d'une manière générale, il apparaît que les études portant sur les modifications artificielles de l'os humain, rares et négligées par les anthropologues, concernent essentiellement les périodes anciennes jusqu'à la Protohistoire, les périodes historiques n'étant pas documentées (BOULESTIN, DUDAY, SEMELIER 1996). Les recherches entraînées par cette découverte aboutissent au même constat concernant l'absence de mise en évidence par l'archéologie de découpe « bouchère » sur des restes osseux humains de la période médiévale. Il n'est pas possible aujourd'hui de fournir des exemples identiques à ceux de Villiers-le-Bel. Il apparaît nécessaire de développer les observations faites sur les restes osseux humains isolés en contexte d'habitat, toutes périodes confondues. Celles-ci ne pourront se faire qu'avec une collaboration plus systématique et souhaitable entre les anthropologues et les archéozoologues. Seul un apport de nouvelles données pourra permettre de distinguer l'acte anecdotique de l'acte marginal culturel. Ce dernier étant peut-être plus répandu que ce que l'on pourrait penser en l'état actuel des découvertes.

SOURCES IMPRIMÉES

GRÉGOIRE DE TOURS - *Gregorii Turonensis opera* [éditerunt W. Arndt et Br. Krusch], Hannoverae, Impensis bibliopolii Hahniani, 1884-1885 [Réédition 1923], 2 vol., VIII-964 p.-4 f. de pl. (Monumenta Germaniae historica, 1).

HÉRODOTE - *Histoires*, traduction de Larcher revue et augmentée par E. Personneaux, Paris, Charpentier, 1889, livre 4, chapitre 64.

VISIGOTHS - *Leges Visigothorum*, éditeur scientifique Karolus Zeumer, Hannoverae, Impensis Bibliopolii Hahniani, 1973.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ALEXANDRE-BIDON D., TREFFORT. C. (1993) - *À réveiller les morts : la mort au quotidien dans l'Occident médiéval*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, Association des amis des bibliothèques de Lyon, 334 p.

ARMAND F. (2012) - *Les bourreaux en France : du Moyen Âge à l'abolition de la peine de mort*, Paris, Perrin, 332 p.

BELLO S.-M., PARFITT S.-A., STRINGER C.-B. (2011) - Earliest directly-dated human skull-cups, *PLoS ONE*, 6 (2), p. 1-16.

BONNASSIE P. (1989) - Consommation d'aliments immondes et cannibalisme de survie dans l'Occident du haut Moyen Âge, *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 44^e année, 5, p. 1035-1056.

BOULESTIN B., DUDAY H., SEMELIER P. (1996) - Les modifications artificielles sur l'os humain : une approche fondamentale du traitement des cadavres, *Bulletins et mémoires de la société d'anthropologie de Paris*, Nouvelle Série, 8 (3-4), p. 261-273.

BOULESTIN B., HENRY-GAMBIER D. (2012) - *Crânes trophées, crânes d'ancêtres et autres pratiques autour de la tête : problèmes d'interprétation en archéologie*, actes de la table ronde pluridisciplinaire, musée national de Préhistoire, Les Eyzies-de-Tayac (Dordogne, France), 14-16 octobre 2010, Oxford, Archaeopress, 157 p. (BAR International Series, 2415).

BOULESTIN B., JEUNESSE C., ZEEB-LANZ A. (2009) - Cannibalisme de masse au Néolithique, *La Recherche*, 433, p. 54-57.

BOULESTIN B., ZEEB-LANZ A., JEUNESSE C., HAACK F., ARBOGAST R.-M., DENAIRE A. (2009) - Mass cannibalism in the Germany, *Antiquity*, 83 (322), p. 968-982.

BRUZEK J. (1991) - *Fiabilité des procédés de détermination du sexe à partir de l'os coxal : implications à l'étude du dimorphisme sexuel de l'homme fossile*, Thèse de doctorat, Paris, Institut de paléontologie humaine.

BRUZEK J. (1992) - Fiabilité des fonctions discriminantes dans la détermination sexuelle de l'os coxal : critiques et propositions, *Bulletins et mémoires de la société d'Anthropologie de Paris*, Nouvelle Série, 4 (1-2), p. 67-104.

BUESCHGEN W.D., TROY CASE D. (1996) - Evidence of Prehistoric Scalping at Vosberg, Central Arizona, *International Journal of Osteoarchaeology*, 6 (3), p. 230-247.

BÜHRER-THIERRY G. (2000) - Étrangers par la foi, étrangers par la langue : les missionnaires du monde germanique à la rencontre des peuples païens, dans : *L'étranger au Moyen Âge : XXX^e Congrès de la SHMESP*, Göttingen, juin 1999, Paris, Publications de la Sorbonne, p. 259-270 (Publications de la Sorbonne. Série Histoire ancienne et médiévale, 61).

BÜHRER-THIERRY G. (2002) - Des païens comme chiens dans le monde germanique et slave du haut Moyen Âge, dans : MARY L., SOT M., *Impies et païens entre Antiquité et haut Moyen Âge*, Paris, Picard, p. 175-187.

BÜHRER-THIERRY G. (2007) - Les Hongrois en Europe : derniers « envahisseurs » venus des steppes ? [Présentation Powerpoint], Communication présentée au colloque « Workshop Steppes », 29-30 septembre et 1^{er} octobre 2007, Porquerolles (Var, France) coord. F. Jacquesson.

CHARLIER P. (2009) - *Male mort : morts violentes dans l'Antiquité*, Paris, Fayard, 431 p.

CHARLIER P. avec la collaboration de ABADIE I., CAVARD S., BRUN L. (2013) - Ancient calculus egg, *British Dental Journal*, 215 (10), p. 489-490.

DELATTRE V. (2000a) - Les inhumations en silo dans l'habitat de l'âge du Fer du Bassin parisien, dans : MARION S., BLANCQUAERT G. (éd.), *Les installations agricoles de l'âge du Fer en France septentrionale*, [actes de colloque, 29-30 nov.1997, École normale supérieure], Paris, Éd. Rue d'Ulm, p. 299-312 (Études d'histoire et d'archéologie, 6).

DELATTRE V. (2000b) - Nouvelles hypothèses sur l'association « défunt-silo » durant l'âge du Fer. L'exemple de Varennes-sur-Seine, *Les Nouvelles de l'archéologie*, 81 (3^e trim.), p. 48-52.

DELATTRE V. (2002) - Le sort réservé aux défunts, *Dossiers d'archéologie*, 273, p. 70-77.

DELATTRE V. (2010) - Les dépôts en silos laténiens : une pratique culturelle ? : dépôts atypiques et manipulations de corps au second âge du Fer : l'exemple de la confluence Seine-Yonne (Seine-et-Marne), dans : BARAY L., BOULESTIN B. (dir.), *Morts anormaux et sépultures bizarres : les dépôts humains en fosses circulaires ou en silos du Néolithique à l'âge du Fer : actes de la II^e Table ronde interdisciplinaire « Morts anormaux et sépultures bizarres : questions d'interprétation en archéologie funéraire »*, 29 mars-1^{er} avril 2006, Sens, Dijon, Éd. universitaires de Dijon, p. 117-129 (Art, archéologie et patrimoine).

DEPRAETERE-DARGERIE M., ROCHE G.-E., SIRAT J., VERMEERSCH D. (1984) - Croyances et lieux de culte, dans : *Gallo-Romains en Île-de-France*, Association des conservateurs des musées d'Île-de-France, p. 265-288.

DURAND J.-C. (dir.), ABADIE I., CLAUDE C., DECOCK L., LECOMTE-SCHMITT B., RENEL F., WARMÉ N. avec la collaboration de DEBOUIGE P., LAFARGE I., MATHIS D., TOUQUET R., LABROT J. (2010) - *Mantes-la-Jolie (Yvelines - Île-de-France) : Le Prieuré Sainte-Marie-Madeleine du XII^e au XVIII^e siècle, Mantès-la-Jolie (78), Rapport de fouille*, Inrap CIF, 354 p.

GENTILI F. (dir.) avec la collaboration de BAHAIN J.-J., BELARBI M., FOUCRAY B., BRULEY-CHABOT G., GALLET Y., GAUTHIER A., GAUTHIER L., LE FORESTIER C., LE ROUX J., MARION S., RUAS M.-P., PRADAT B., RAYMOND P., VAN OSSEL P., VERTONGEN S. (2000) - *Villiers-le-Sec (Val-d'Oise), « La Place de la Ville » : Volume I, Présentation et données antérieures au haut Moyen Âge* : [rapport de fouille], Saint-Ouen-l'Aumône, SDAVO, Saint-Denis, SRA Île-de-France, 142 p.

- GENTILI F. avec la collaboration de ABADIE I., BONNARD M., GORET J.-F., JOUANIN G., LAFARGE I., LEFÈVRE A., LE ROUX J., MATHIS D., PREISS S., VIRÉ M., WARMÉ N. (2008a) - Villiers-le-Bel (Val-d'Oise - Île-de-France) : La Confiterie - 72 avenue Gambetta. Rapport final d'Opération d'une fouille archéologique préventive du 27 avril au 8 juillet 2005, Inrap CIF / DRAC-SRA Île-de-France, 251 p.
- GENTILI F. (2008b) - Villiers-le-Bel (Val-d'Oise), Église Saint-Didier. Rapport de fouille, Pantin, Inrap CIF, 143 p.
- GENTILI F. (2009) - Silos et greniers, structures de conservation des grains sur les sites ruraux du haut Moyen Âge d'après des exemples franciliens, dans : GENTILI F., LEFÈVRE A., MAHÉ N., *L'habitat rural du haut Moyen Âge en Île-de-France : programme collectif de recherche, bilan 2004/2006*, Guiry-en-Vexin, Centre de Recherches Archéologiques du Vexin français, p. 97-123 (Supplément à *Bulletin archéologique du Vexin français*, 2).
- GENTILI F. (2010) - L'organisation spatiale des habitats ruraux du haut Moyen Âge : l'apport des grandes fouilles préventives. Deux exemples franciliens : Serris « Les Ruelles » (Seine-et-Marne) et Villiers-le-Sec (Val-d'Oise), dans : CHAPELOT J. (dir.), *Trente ans d'archéologie médiévale en France : un bilan pour un avenir : actes du IX^e Congrès international de la Société d'archéologie médiévale*, Vincennes, 16-18 juin 2006, Caen, Publications du CRAHM, p. 119-131.
- GRIMM J. (1899) - *Deutsche Rechtsalterthümer*, 4. vermehrte Ausgabe, Leipzig, 8^e, t. II, p. 288.
- GUADAGNIN R., RENAUX D. (1975) - *Histoire de Villiers-le-Bel*, Paris, Impr. Bellay et Martet, 334 p.
- HOMES HOGUE S. (2006) - Determination of warfare and interpersonal conflict in the protohistoric period: a case study from Mississippi, *International Journal of Osteoarchaeology*, 16, Issue 3, p. 236-247.
- HOYOUX J. (1948) - *Reges criniti* Chevelures, tonsures et scalps chez les Mérovingiens, *Revue belge de philologie et d'histoire*, 26 (3), p. 479-508.
- JACQUIN P. (2012) - Petite histoire du scalp, *L'Histoire*, 54, p. 22-23.
- LAMBOT B. (2006) - Les fouilles d'Acy-Romance, dans : GOUDINEAU C. (dir.), *Religion et société en Gaule*, Paris, Éditions Errance, Lyon, Conseil général du Rhône, p. 177-190.
- LE MORT F. (1990) - La découpe du cadavre, *Les Nouvelles de l'archéologie*, 40, p. 25-26.
- LIGNEREUX Y., PETERS J. (1996) - Techniques de boucherie et rejets osseux en Gaule romaine, *Anthropozoologica*, 24, p. 45-98.
- MANSER J., DIGGELMANN K. et alii (1992) - *Richtstätte und Wasenplatz in Emmenbrücke: archäologische und historische Untersuchungen zur Geschichte von Strafrechtspflege und Tierhaltung in Luzern*, Basel, Schweizerischer Burgenverein, p. 85-102 (Schweizer Beiträge zur Kulturgeschichte und Archäologie des Mittelalters, 18-19).
- MÉNIEL P. (1998) - La question du sacrifice animal dans les rites funéraires en Gaule Belgique, *Revue archéologique de Picardie*, 1-2, p. 245-251.
- MURAIL P., BRUZEK J., HOUËT F., CUNHA E. (2005) - DSP : a tool for probabilistic sex diagnosis using worldwide variability in hip-bone measurements, *Bulletins et mémoires de la société d'anthropologie de Paris*, n.s., 17 (3-4), p. 167-176.
- OWEN LOVEJOY C., MEINDL R.-S., PRYZBECK T.-R., MENSFORTH R.-P. (1985) - Chronological metamorphosis of the auricular surface of ilium: a new method for the determination of adult skeletal age of death, *American Journal of Physical Anthropology*, 68, p. 15-28.
- PECQUEUR L. (2003) - Des morts chez les vivants. Les inhumations dans les habitats ruraux du haut Moyen Âge en Île-de-France, *Archéologie médiévale*, 33, p. 1-31.
- PEIXOTO X. (2012) - Argenteuil (Val-d'Oise - Île-de-France) : 62-62 bis boulevard Héloïse. Rapport de fouille, Inrap CIF, 230 p.

POLET C. (2006) - Apport des analyses chimiques d'ossements à la connaissance des régimes alimentaires au Moyen Âge, dans : BUCHET L., DAUPHIN C., SÉGUY I. (dir.), *La paléodémographie : mémoire d'os, mémoire d'hommes* : actes des 8^{es} Journées anthropologiques de Valbonne, 5-7 juin 2003, Antibes, Éditions APDCA, p. 57-70.

REGNARD S. (2002) - La nécropole mérovingienne de La Garenne à Gaillon-sur-Montcient (Yvelines), dans : *Mérovingiens et carolingiens en Île-de-France : découvertes archéologiques* : [exposition, Mantes-la-Jolie, Musée de l'Hôtel-Dieu, 6 octobre 2002 - 31 mars 2003], Paris, Somogy, p. 41-63.

RENAUX D. (1981) - *Villiers-le-Bel : 1428-1499*, Paris, Dominique Renaux, 153 p.

ROLLET P. (2006) - *Reims (Marne) 59, rue Belin : Archéologie Urbaine. Rapport de fouille*, Metz, Inrap GEN, 4 vol., 45 p.

SCHMITT A. (2005) - Une nouvelle méthode pour estimer l'âge au décès des adultes à partir de la surface sacro-pelvienne iliaque, *Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, n.s., 17 (1-2), p. 89-101.

SÉGUY I. (1997) - Aspects religieux et profanes dans le traitement funéraire réservé au nouveau-né au Moyen Âge et à l'époque moderne, dans : BUCHET L. (dir.), *L'enfant, son corps, son histoire*, Actes des septièmes Journées anthropologiques de Valbonne, 1-3 juin 1994, Sophia-Antipolis, Éditions APDCA, p. 97-113.

STAMPFLI H. R. (1992) - Die Tierreste von Wasenplatz und Richtstätte, dans : MANSER J. (dir.), *Richtstätte und Wasenplatz in Emmenbrücke, 16-19 Jahrhundert*, archäologische und historische Untersuchungen zur Geschichte von Strafrechtspflege und Tierhaltung in Luzern, Basel, Schweizerischer Burgenverein, p. 157-285 (Schweizer Beiträge zur Kulturgeschichte und Archäologie des Mittelalters).

VILLA P., COURTIN J., HELMER D., SHIPMAN P., BOUVILLE C., MAHIEU E. (1986) - Un cas de cannibalisme au Néolithique : boucherie et rejet de restes humains et animaux dans la grotte de Fontbrégoua à Salernes (Var), *Gallia préhistoire. Fouilles et monuments archéologiques en France métropolitaine*, 29 (1), p. 143-171.

Isabelle ABADIE

Inrap

isabelle.abadie@inrap.fr

François GENTILI

Inrap / UMR 7041

francois.gentili@inrap.fr

Bruno BOULESTIN

Université Bordeaux 1 / UMR 5199

b.boulestinanthropologie.u-bordeaux1.fr

Philippe CHARLIER

Hôpital Universitaire Raymond Poincaré / UMR 8164

ph_charlier@yahoo.fr

Jean-Hervé YVINEC

Inrap / UMR 7209

jean-herve.yvinec@inrap.fr

Pour citer cet article

ABADIE I., avec la collaboration de GENTILI F. et la participation de BOULESTIN B., CHARLIER P., YVINEC J.-H., 2013 - Traces d'interventions anthropiques sur des restes osseux humains déposés dans un silo du haut Moyen Âge, site de « La Confiserie », Villiers-le-Bel (Val-d'Oise), *RAIF*, 6, p. 185-222.

Revue archéologique d'Île-de-France, numéro 6 – 2013

Table des matières

- 5 Pierre BODU *avec la collaboration de* Fabrice RIGAULT
LE GISEMENT MAGDALÉNIEN DE LUMIGNY (SEINE-ET-MARNE)
nouveau regard sur une série lithique d'importance
- 31 Mathieu DUPLESSIS (†), Valérie DELATTRE, Ginette AUXIETTE
UN DÉPÔT COMPOSITE ET ATYPIQUE D'UN HUMAIN ET D'ANIMAUX
le silo 27 (Hallstatt final/La Tène ancienne) de « la Butte aux Bergers » à Chilly-Mazarin (Essonne)
- 55 Blandine LECOMTE-SCHMITT
CADRES DE PUIITS ET PUIITS BOISÉS
l'utilisation du bois dans la construction des puits d'Île-de-France,
de la période gauloise à l'Époque moderne. Données xylogiques
- 75 Jean-Gabriel PARIAT, Aurélien LEFEUVRE, Vanessa MARET
LE « ROND-POINT DE LA FAUCONNIÈRE » À GONESSE (VAL-D'OISE)
un nouvel ensemble funéraire du début du III^e siècle av. J.-C. dans le nord-est francilien
- 109 Benjamin VAN DEN BOSSCHE
UNE OCCUPATION DE LA FIN DU PREMIER ÂGE DU FER EN BORDURE DE SEINE
le site des « Herbages » aux Mureaux (Yvelines)
- 131 Jean-Claude LE BLAY
PREMIERS ÉLÉMENTS DE VIE QUOTIDIENNE
AU SEIN DU CASTRUM DE MELUN (SEINE-ET-MARNE) AU V^e SIÈCLE
l'apport des restes osseux animaux
- 161 Cyrille LE FORESTIER
LES CHAUSSURES GALLO-ROMAINES EN ÎLE-DE-FRANCE
approche archéo-anthropologique
- 185 Isabelle ABADIE, *avec la collaboration de* François GENTILI
et la participation de Bruno BOULESTIN, Philippe CHARLIER et Jean-Hervé YVINEC
TRACES D'INTERVENTIONS ANTHROPIQUES SUR DES RESTES OSSEUX HUMAINS
DÉPOSÉS DANS UN SILO DU HAUT MOYEN ÂGE
site de « La Confiserie », Villiers-le-Bel (Val-d'Oise)
- 223 François RENEL
UN EXEMPLE DE MISE EN VALEUR DU POTENTIEL HYDRAULIQUE
D'UN VALLON AU COURS DES PÉRIODES MÉDIÉVALE ET MODERNE
la « Zac Pépinière », Tigery (Essonne)
- 245 Sylvie ROBIN, Jean-Pierre GÉLY
MÉTHODE D'ÉTUDE DES ANCIENNES CARRIÈRES ET DE LEUR AMÉNAGEMENT URBAIN
l'exemple de Passy (maison de Balzac, 16^e arrondissement de Paris)
- 265 Luz Mercedes MAYA-PION
UNE EXPÉRIENCE DE GESTION DU MOBILIER À L'INRAP EN ÎLE-DE-FRANCE

